

CAPC

Travail en cours

No. 24



Commission économique
pour l'Afrique

Centre africain pour les politiques commerciales

Evaluation de l'accord de partenariat économique entre l'union européenne et le Mali

Hakim Ben Hammouda, Rémi Lang et Mustapha Sadni-Jallab

C
A
P
C

Septembre 2005

Résumé

L'objet de cet article est d'évaluer l'impact économique du volet commercial de l'Accord de Partenariat Economique (APE) entre le Mali et l'Union européenne. Pour cela, nous utilisons une approche en équilibre partiel. Nous utiliserons le modèle WITS/SMART. Notre analyse a permis de mettre en évidence que les importations en provenance de l'UE augmenteraient de près de 60 millions de dollars E.U. Pour l'UE dans son ensemble, ceci représente un gain d'exportations d'environ 20% vers le Mali. A l'inverse, les producteurs du reste du monde verraient leurs exportations vers le Mali diminuer d'environ 4,4 millions de dollars américains. Cette diminution des exportations du reste du monde est due à la concurrence accrue de la part des produits européens. Pour le reste du monde, ceci représente une baisse d'environ 5 % par rapport aux exportations initiales vers le Mali. Nos simulations projettent une perte de revenus tarifaires de plus de 33 millions de dollars US pour le Mali qui devrait perdre plus de 28% de son revenu douanier en cas d'APE, soit près de 6% de son budget total pour 2003. Il est évident que dans un tel cas de figure, l'APE devra proposer d'importantes compensations pour que le Mali reste bénéficiaire. On pourrait envisager par exemple, que l'APE propose un important soutien financier de transition afin de développer les capacités nécessaires à la mise en place d'une fiscalité plus moderne et efficace.

Abstract

The objective of this article is to assess the potential economic impact of the trade component of an Economic Partnership Agreement (EPA) between Mali and the EU. In order to do so, we used a partial equilibrium trade model: WITS-SMART. Our analysis showed that Mali's imports from the EU would increase by more than 60 million US\$. For the EU this amounts to an increase of 20% of its exports to Mali. On the other hand, Mali's imports from the rest of the world would fall by approximately US\$ 4.4 million, or 5%. This fall in imports from the rest of the world is due to increased competition from EU goods. Our simulations also showed a tariff revenue loss of more than US \$ 33 million for Mali. This amounts to roughly 28% of Mali's tariff revenues and 6 % of its overall budgetary resources. As a consequence, it is obvious that the EPA will have to offer significant compensations so that Mali benefit out of it. One possible way would be for the EPA to include substantial transitory financial and technical support to assist in the implementation of a more modern and efficient fiscal system.

Le CAPC est un projet de la Commission économique pour l'Afrique soutenu financièrement par le Fonds canadien pour l'Afrique

La présente publication a été réalisée avec le soutien du Programme des Nations Unies pour le Développement.

Toute partie du présent ouvrage peut être citée ou reproduite librement. Il est cependant demandé d'en informer la CEA et de lui faire parvenir un exemplaire de la publication. Les points de vue exprimés sont ceux des auteurs et ne reflètent pas nécessairement ceux des Nations Unies.

CAPC

Travail en cours



Commission économique
pour l'Afrique

Evaluation de l'accord de partenariat économique entre l'union européenne et le Mali

Hakim Ben Hammouda, Rémi Lang et Mustapha Sadni-Jallab¹

¹ Les auteurs du rapport remercient Mariem Ben Hassine et Fliss Liwaeddine pour leurs excellentes recherches documentaires.

Table des matières

1- L'enjeu des Accords de Partenariats économiques	1
2. L'économie malienne en perspective	3
2.1. Situation économique du Mali	3
2.2 Politique commerciale et structure des échanges	4
3. Résultats des simulations en équilibre partiel évaluant l'impact de l'APE pour le Mali	12
3.1 Effets commerciaux	13
3.2 Impact de l'APE sur les revenus tarifaires et sur le bien être	17
3.3 Impact potentiel sur les structures productives au Mali	22
4. Conclusion	30
ANNEXES	31
Annexe 1 : indicateurs économiques du Mali, 1998-2002	31
Annexe 2 : Critères de convergence au sein de la zone UEMOA	31
Annexe 3 : Principaux produits à l'exportation du Mali 1997-2002	32
Annexe 4 : Destinations des exportations du Mali (en pourcentage), 1997-2002	33
Annexe 5 : Les plus grands partenaires du Mali en matière de commerce extérieur	34
Annexe 6 : Principaux produits à l'importation du Mali	35
Annexe 7 : Lignes tarifaires pour lesquelles le taux NPF effectivement appliqué est supérieur au niveau consolidé des droits de douane (autres droits et impositions exclus), octobre 2003	36
Annexe 8: Le modèle WITS/SMART	41
Bibliographie	47

1- L'enjeu des Accords de Partenariats économiques

Le Mali est engagé dans deux processus de négociations commerciales majeurs, l'un multilatéral à l'OMC et l'autre dans le cadre des accords de partenariat économique (APE) avec l'Union européenne qui concerne quatre entités régionales en Afrique.

L'accord de Partenariat de Cotonou entre l'Union européenne (UE) et les pays d'Afrique, Caraïbes et Pacifique (ACP) qui succède à l'accord de Lomé, envisage la signature d'accords de Partenariat Economique (APE) avant décembre 2007. Les APE seront le nouveau cadre coopératif de Cotonou et on s'attend à ce qu'ils adoptent une approche intégrée basée sur le partenariat et la promotion de la coopération commerciale et politique entre l'UE et les pays ACP. Une des caractéristiques essentielles de ce partenariat multilatéral est qu'il cherche à combiner le commerce (pour relever le défi de la globalisation), l'aide au développement (essentielle aux pays ACP), et une dimension politique renforcée. Les principes clés de Cotonou sont la réciprocité, la différenciation, une intégration régionale approfondie et la coordination du commerce et de l'aide.

Les APE traitent des entraves aux échanges commerciaux, des contraintes d'offre des pays ACP et de la question de la compatibilité avec les règles de l'organisation mondiale du commerce (OMC). Les APE visent à mettre en place des zones de libre échange (ZLE) pour remplacer les préférences commerciales non-réciproques actuellement accordées par l'UE aux pays ACP au terme de l'accord de Lomé¹.

L'objet de ce rapport est d'évaluer l'impact économique du volet commercial de l'APE entre le Mali et l'Union européenne. Pour cela, nous utilisons une approche en équilibre partiel. Nous utiliserons le modèle WITS/SMART².

Afin d'avoir une idée sur l'ampleur des variations des principaux agrégats d'une libéralisation totale du commerce sur le Mali, nous simulons en équilibre partiel une élimination des droits appliqués par ce pays sur les importations en provenance de l'UE. Cette simulation nous donne donc une idée sur l'ampleur des ajustements auxquels sera confronté le Mali en cas de démantèlement de ses barrières au commerce.

D'une manière générale, la situation économique du Mali, malgré une récente amélioration, paraît fragile. Qu'il s'agisse de la croissance des grands équilibres macroéconomiques ou des performances

¹Voir sur les questions de préférence, Andrew Mold, **Trade preferences in Africa: The state of play and the issues at stake**, ATPC Work in Progress n°12, ECA, Addis Ababa, 2005.

Voir H. Ben Hammouda, S. Karingi and R. Perez, **Unrestricted market Access for sub-saharan Africa : Important benefits with little cost to the QUAD**, ATPC Work in Progress n°11, ECA, Addis-Ababa, Etiopioia, 2005.

² Le modèle est présenté en annexe.

sectorielles, les résultats économiques paraissent instables et de surcroît faibles. Par ailleurs, notre étude a cherché à identifier les résultats attendus des APE. A ce niveau, on peut noter au niveau commercial un accroissement des importations en provenance de l'UE. Au niveau fiscal, il faut mentionner d'importantes pertes de revenus tarifaires. Certes, ces APE pourraient entraîner une amélioration du bien être des consommateurs. Mais, cette amélioration se ferait au détriment des producteurs nationaux les moins compétitifs. Sur la base de ces résultats, il est nécessaire de suivre de manière attentive la négociation et la mise en œuvre de ces accords dans la mesure où ceux-ci peuvent fragiliser l'économie malienne.

Le rapport se compose de quatre sections. Après une première section introductive, nous présentons dans une deuxième section une analyse des performances économiques récentes du Mali. Dans une troisième section, nous analysons l'impact pour le Mali d'un APE dans le cadre duquel la libéralisation serait totale. Sous un tel scénario, le Mali et le reste de la CEDEAO démantèleraient totalement leur protection tarifaire vis à vis des produits en provenance de l'Union européenne. Enfin, dans une dernière section, nous présentons les principales conclusions de l'étude.

2. L'économie malienne en perspective

2.1. Situation économique du Mali

Une analyse des performances économiques récentes du Mali montre que l'année 2002 a été l'objet d'un ralentissement économique avec un taux de croissance du PIB en volume de 3,9% contre 12% en 2001 (notons toutefois le caractère exceptionnel de ce dernier taux) (*cf. annexe 1.*). Ce ralentissement intervient suite à des pressions inflationnistes principalement dues à la crise ivoirienne, à l'origine d'une hausse des prix des produits importés. L'année 2002 affiche par ailleurs un excédent de la balance commerciale (sur base fab) suite à une augmentation des exportations de 19%, principalement grâce à l'or, et à une forte diminution des importations sur base fab. La balance commerciale générale reste déficitaire même si l'on note toutefois une progression. L'année 2003 se caractérise par une amélioration de la situation économique du pays avec une augmentation du taux de croissance qui atteint 6.1%. Cette évolution est essentiellement imputable aux résultats du secteur primaire qui est celui qui a le plus tiré la croissance avec une contribution de 19.1% (contre -3.6% en 2002), suivi par le secteur tertiaire avec une contribution de 3.5%³. L'apport de ce dernier secteur s'explique notamment par la relance des activités de télécommunication suite au démarrage de la société de téléphonie Ikatel.

Le secteur secondaire a pour sa part participé de manière négative à la croissance avec un taux de -9% contre 19% en 2002, résultat principalement imputable aux mauvaises performances des industries extractives et industries manufacturières⁴. L'année 2003 voit également une diminution du niveau général des prix avec un taux d'inflation de 1.3% contre 5% en 2002⁵.

2.1.1. La politique monétaire

Du point de vue de la politique monétaire et des changes, le Mali applique les règles dictées par l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA).⁶ Les Etats qui composent cette Union sont dotés d'une monnaie commune qui est le franc CFA, gérée par la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO). Le franc CFA rattaché au franc français jusqu'en 1999, est aujourd'hui rattaché à l'Euro par une parité fixe (1 000 francs CFA=1,52449017 euros). Dans le cadre de la conduite de la politique monétaire et des changes, la BCEAO a pour principale mission de mettre en œuvre les orientations de la politique monétaire, conduire les opérations de change, détenir et gérer les réserves de change des pays membres et veiller au bon fonctionnement du système de paiement de l'union. Son principal objectif est

³ WT/TPR/133

⁴ WT/TPR/G/133/Rev.1, 2 juin 2004

⁵ ibid

⁶ Le Mali est l'un des Etats membres de l'UEMOA depuis janvier 1994 aux côtés du Bénin, Burkina Faso, Cote d'Ivoire, Niger, Sénégal, Togo et Guinée-Bissau (depuis 1997).

de soutenir l'activité économique des pays tout en veillant à maintenir la stabilité extérieure de la monnaie par l'éviction de toute pression inflationniste. A cet effet la BCEAO fixe annuellement un certain nombre d'objectifs à atteindre en matière de crédit et de masse monétaire sans ignorer les besoins et spécificités de chaque pays membre. En effet, la pérennité d'une union économique et monétaire implique une homogénéisation des politiques nationales, c'est pourquoi l'UEMOA a également mis en place « un pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité » qui fait l'objet d'une surveillance multilatérale depuis 2000. Une analyse de l'état des critères de convergence pour l'année 2003 montre que le Mali a respecté l'ensemble des critères de premier rang (*cf. annexe 2*) mais reste défailant sur deux des quatre critères de second rang.

2.1.2. Politique budgétaire

En matière de politique budgétaire, la situation du Mali s'est visiblement détériorée entre 1998 et 2002 puisque l'on note un accroissement du déficit budgétaire de 2,2% à 3,6% sur cette période. Cependant, une analyse plus approfondie de la situation montre que les causes du déficit tiennent beaucoup plus à une baisse du poids des dons dans le PIB qu'à une mauvaise gestion publique. L'on constate au contraire une certaine stabilité grâce à la maîtrise des dépenses publiques, aux efforts de recouvrement, notamment les droits et taxes à la douane (7,6% du PIB en 2002) et les dividendes distribués par le secteur aurifère (1,3% en 2002). Par ailleurs, les revenus budgétaires de l'Etat sont largement favorisés par la forte augmentation des recettes des droits et taxes sur le commerce extérieur dont l'importance est imputable au niveau élevé des importations. Celles-ci sont en effet de l'ordre de 28% depuis 1997 et ce malgré la libéralisation des échanges au sein de l'UEMOA.

2.2 Politique commerciale et structure des échanges :

2.2.1. Structure du commerce

Les exportations du Mali se caractérisent par une très faible diversification et se composent majoritairement de produits primaires à faible valeur ajoutée. Les données disponibles sur les principaux produits à l'exportation du Mali entre 1997 et 2002 montrent la part croissante de la contribution de l'or aux recettes d'exportation. Celle-ci s'est en effet accrue de 40.6% à 71.8% sur cette même période. Les industries extractives constituent en effet un poids lourd de l'économie malienne. Ainsi, leur part dans le PIB national n'a cessé de croître pour passer de 6% en 1998 à 14% en 2002⁷.

A contrario, la part du coton dans le total des exportations a chuté de 44.1% en 1998 à 17.7 % en 2002⁸, principalement à cause de la très forte baisse des cours mondiaux qui sont à leur niveau le plus bas depuis

⁷ WT/TPR/G/133/Rev.1, 2 juin 2004

⁸ WT/TPR/S/133

1994 (*cf. annexe.3*). La production de coton demeure tout de même la filière la plus importante de l'agriculture malienne et un axe majeur de l'économie nationale. La plus grande partie de sa production se concentre dans le sud du Mali sur une surface d'environ 96000 Km², elle est assurée par la société CMDT qui est détenue à majorité par l'Etat (60%). La production de coton constitue l'occupation principale de plus de 3 millions de personnes et apparaît dans ce cadre comme le premier pourvoyeur d'emplois du secteur agricole. Ses effets en termes d'emplois ne se limitent pas à sa propre culture, elle génère également de nombreux autres postes dans les usines d'égrainage, de textiles, les huileries et fabriques d'aliments de bétail, le transport et l'artisanat. Le poids de la filière cotonnière est tel qu'elle représente environ 14% du Produit Intérieur Brut du Mali et fournit **98,8% des recettes d'exportation agricole**⁹. Par ailleurs, l'analyse des principaux produits à l'exportation révèle l'importance de la catégorie « animaux vivants et produits du règne animal ». Le bétail est en effet placé au troisième rang des produits les plus exportés du Mali. Ce secteur constitue également la principale source de revenus de 30% de la population¹⁰. Le secteur de la pêche permet pour sa part au Mali de fournir plus de la moitié des poissons d'eau douce de l'Afrique de l'Ouest.

Une analyse des destinations des produits d'exportation du Mali, montre la part croissante des pays d'Amérique dont la contribution s'est accrue de 17.6% à 35.7% entre 1998 et 2001¹¹. (*Cf.annexe.4*). La part des pays de l'Union européenne semble quant à elle en légère diminution. On note ainsi une baisse de 38.3% en 1998 à 21.9% en 2001. L'Union européenne demeure toutefois un partenaire privilégié pour le Mali. Les chiffres de 2002 placent ainsi l'UE aux premiers rangs des importateurs de produits maliens (37% des exportations du Mali), elle est également l'un de ses plus importants fournisseurs en matière de produits importés (27% des importations du Mali). (*Cf. annexe 5*)

Une analyse des importations, révèle la dépendance du Mali à l'égard des produits manufacturés. On constate en effet que «les produits des industries chimiques» (16.5% en 2002), «les machines et appareils, le matériel électrique» (14.4% en 2002), et «le matériel de transport» (9.7% en 2002) se placent aux premiers rangs des produits les plus importés. Le pétrole constitue, à lui seul, 23% des importations du Mali, essentiellement pour faire face aux besoins nationaux en matière de transport et de production d'énergie. L'origine des importations provient essentiellement de la France et de la Côte d'Ivoire (*cf. annexe.6*).

⁹ WT/TPR/G/133/Rev.1, 2 juin 2004

¹⁰ Le stock de bétail du Mali était ainsi évalué en 2001 à 26 millions de têtes, composé essentiellement de bovins (27%), ovins (28%) et caprins (40%).

¹¹ WT/TPR/S/133

2.2.2. Structure tarifaire

Depuis l'adoption du Tarif Extérieur Commun (TEC) de l'UEMOA en janvier 2000¹², la politique commerciale du Mali consiste essentiellement dans l'application de la réglementation de l'UEMOA en la matière. En matière d'exportation, seuls l'or et le coton sont sujets au droit à l'exportation de 3%, par ailleurs toutes les exportations sont exemptées de l'application de la TVA. Toutes les opérations d'exportation sont soumises à la levée d'une intention d'exportation au titre du programme de vérification, et par conséquent du paiement de la contribution à celui-ci (0.65% de la valeur f.a.b.). En matière de subventions aux exportations, l'Etat accorde des avantages fiscaux aux entreprises qui sont sous le régime de l'entreprise franche. Le tarif douanier demeure le principal instrument de la politique commerciale du Mali. Celui-ci représente une recette importante pour le pays, sa part s'élevait ainsi en 2002 à 46.3% des recettes budgétaires¹³.

Les droits d'entrée sont constitués d'un droit de douane (DD), d'une redevance statistique (RS : 1 pour cent), du prélèvement communautaire de solidarité¹⁴ de l'UEMOA (PCS : 1%) et du prélèvement communautaire de la CEDEAO (PC : 0.5%). Les droits de douane diffèrent selon la nature des marchandises. Ainsi, les biens essentiels sont exonérés, les produits de première nécessité, y compris les matières premières de base, les biens d'équipement et les intrants spécifiques sont soumis à un droit de douane de 5%, les intrants et produits intermédiaires 10% et les biens de consommation finale 20%. Cette dernière catégorie regroupe également certains produits agricoles qui bénéficient d'une protection plus élevée.

Le Mali applique par ailleurs, une taxe conjoncturelle à l'importation (TCI). Celle-ci a pour principal objectif de protéger les producteurs nationaux des produits de première nécessité contre la concurrence des produits importés.¹⁵ Ainsi, le Mali applique une TCI de 55% sur le sucre¹⁶. La TCI sur la farine de froment a été supprimée depuis le 17 août 2001. Les importations sont également soumises aux taxes intérieures (TVA et droits d'accises).

Par ailleurs, le Mali accorde des exonérations et des tarifs préférentiels aux marchandises qui proviennent des pays membres de l'UEMOA. Ce régime en place depuis le 1^{er} juillet 1996, a instauré une franchise

¹² ibid

¹³ ibid

¹⁴ Le PCS finance le fonds de compensation des pertes de recettes douanières en raison de l'application du régime préférentiel qui prendra fin à partir de 2006.

¹⁵ L'annexe 2 au règlement N 6/99/CM/UEMOA portant adoption de la TCI précise que certains produits sont automatiquement agréés à la TCI : lait concentré, huiles végétales brutes, huiles végétales raffinées, produits carnés, sucre, concentré de tomate (double), cigarettes et cigarillos, poudre détergente, allumettes, sacs de jute, sacs en polypropylène et piles.

¹⁶ WT/TPR/S/133

totale des droits de douane NPF pour les produits du cru ou de l'artisanat traditionnel. Ce régime prévaut également pour les produits industriels dont les entreprises productrices sont agréées par la commission de l'UEMOA. Plusieurs entreprises maliennes en bénéficient.¹⁷ Ce régime particulier s'applique également aux produits originaires des pays de la CEDEAO depuis le 1^{er} janvier 2004. Les marchandises qui ne font pas partie de cette catégorie sont soumises aux droits d'entrée. On note cependant une diminution des tarifs douaniers, ainsi la moyenne simple des droits de douane NPF appliqués a été réduite de 22.1% en 1997 à 14.6% (droits effectivement appliqués, version tarif octobre 2003).

Tableau 1: Structure du droit de douane, des taux effectivement appliqués et des taux consolidés finaux du Mali

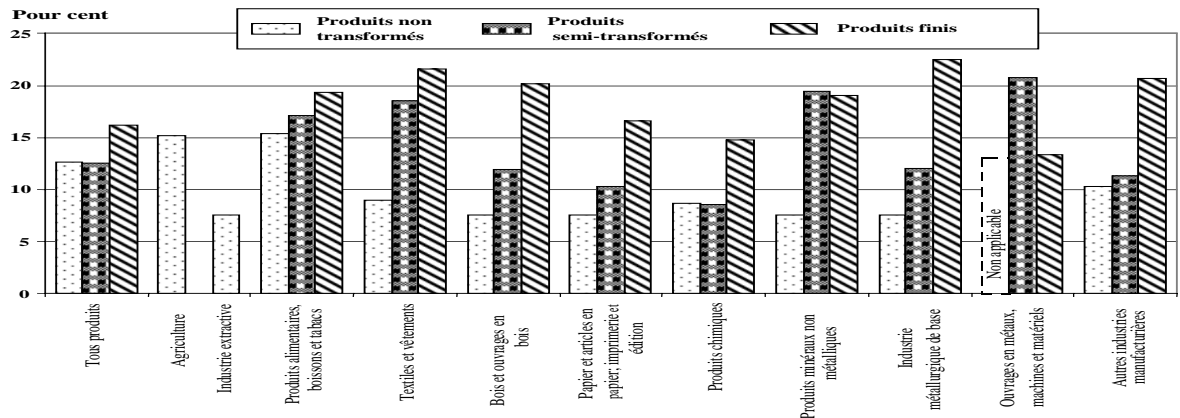
	Tarif ¹		
	Droit de douane	Droit effectivement appliqué	Cycle d'Uruguay
1. Lignes tarifaires consolidées (en pourcentage de l'ensemble des lignes)	42,0	42,0	42,0
2. Lignes tarifaires bénéficiant de l'admission en franchise de droits (en pourcentage de l'ensemble des lignes)	1,2	0,0	0,5
3. Droits autres qu'ad valorem (en pourcentage de l'ensemble des lignes)	0,0	0,0	0,0
4. Contingents tarifaires (en pourcentage de l'ensemble des lignes)	0,0	0,0	0,0
5. Droits autres qu'ad valorem, sans équivalent ad-valorem (en pourcentage de l'ensemble des lignes)	0,0	0,0	0,0
6. Moyenne arithmétique simple	12,1	14,6	29,6
Produits agricoles (HS01-24)	15,0	17,5	57,5
Produits non agricoles (HS25-97)	11,6	14,1	16,9
Produits agricoles OMCb	14,2	16,7	58,8
Produits non agricoles OMCc	11,8	14,3	14,5
7. "Crêtes" tarifaires intérieures (en pourcentage de l'ensemble des lignes)d	0,0	0,0	0,0
8. "Crêtes" tarifaires internationales (en pourcentage de l'ensemble des lignes)e	41,2	41,2	49,2
9. Ecart-type global des taux appliqués	6,9	6,9	24,9
10. Taux appliqués de "Nuisance" (en pourcentage de l'ensemble des lignes)f	0,0	0,0	0,0

¹⁷ SUKALA-SA, SIECO, SODEMA, SONATAM, Compagnie Commerciale et Industrielle du Mali, SOME PAC, manufacture africaine "Le BELIER".

- a) Consolidations effectuées par le Mali dans le Cycle d'Uruguay et au nom du Mali par la France
- b) Accord de l'OMC sur l'agriculture.
- c) A l'exclusion des produits pétroliers.
- d) Les "crêtes" tarifaires intérieures correspondent aux droits supérieurs au triple de la moyenne arithmétique simple des taux appliqués (indicateur 6).
- e) Les "crêtes" tarifaires internationales correspondent aux droits supérieurs à 15 pour cent.
- f) Les taux de "nuisance" sont les taux supérieurs à zéro mais inférieurs ou égaux à 2 pour cent.

Note: Les indicateurs 1 à 5 sont calculés sur la base des 5 492 lignes du tarif en 2003. Les autres indicateurs sont basés sur les 2 307 lignes consolidées.

Une analyse des droits effectivement appliqués démontre que le regroupement des produits en quatre grandes catégories par le TEC a permis de réduire la dispersion des droits. Ainsi, environ 79% des lignes tarifaires sont relativement réparties de manière égalitaire entre 5% et 20%. La progressivité des droits effectivement appliqués démontre par ailleurs que le Mali octroie aux produits manufacturés une protection effective plus élevée que ce qui est indiqué par les taux nominaux.



Source: Calculs du Secrétariat de l'OMC, sur la base des données fournies par les autorités maliennes.

Figure 1 : Progressivité des droits effectivement appliqués, octobre 2003

Note : les groupes de produits sont définis par la CITI à deux chiffres

Le Mali a par ailleurs réduit la crête du taux des droits effectivement appliqués de 36% à 22.5%. Notons cependant que l'application par le Mali d'une TCI de 55% sur le sucre fait remonter le taux maximum

effectivement appliqué à 77.5%. Les consolidations du Mali concernent 42% des lignes tarifaires¹⁸. Celles-ci sont le fait de deux processus, certaines sont issues des concessions tarifaires faites par la France au nom de l'Afrique occidentale française au moment où le Mali était une colonie française, puis par la liste XCIV-Mali issue de l'Uruguay Round. Selon cette dernière, le Mali a consolidé au taux plafond de 60% les taux de droits applicables aux produits agricoles sauf certaines exceptions.¹⁹

Les droits de douane effectivement appliqués sont en dessous des taux qui figurent dans la liste XCIV-Mali issue de l'Uruguay Round. Notons cependant que si l'on prend en ligne de compte les consolidations tarifaires antérieures à celles qui sont issues de l'Uruguay Round, on constate que dans 53.4% des cas, les taux effectivement appliqués par le Mali sont de 20 % au-dessus du niveau consolidé. (*Cf.annexe 7*).

2.2.3. Accords et partenariats

La politique commerciale du Mali inclut une stratégie de mise en place de partenariats et la participation à différents accords. Ainsi, le Mali est membre fondateur de l'Union Africaine qui vient remplacer l'organisation de l'unité africaine (OUA).

Le Mali est également l'un des membres fondateurs de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Créée en 1975, la CEDEAO regroupe actuellement 15 pays : le Bénin, le Burkina Faso, le Cap Vert, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, la Guinée, la Guinée Bissau, le Liberia, le Mali, le Niger, le Nigeria, la Sierra Leone, le Sénégal et le Togo. Afin de libéraliser les échanges, les Etats membres de la CEDEAO avaient décidé de la mise en place d'une union douanière au terme de l'an 2000 mais le calendrier n'a pas été respecté et ce malgré le fait qu'une révision du schéma unique de libéralisation des échanges ait été décidée (SLE). Celle-ci avait pour principal but l'élimination progressive des barrières tarifaires sur les produits industriels originaires de la CEDEAO. La non réalisation de l'union douanière s'est ainsi répercutée sur les échanges intracommunautaires qui ne représentaient que 11% du total des pays membres. Le processus d'intégration économique a cependant été relancé depuis 1999 et la mise en place d'un mécanisme de compensation des pertes de recettes douanières engendrées par l'octroi d'un régime préférentiel (harmonisé avec celui de l'UEMOA) compte parmi les progrès enregistrés depuis la relance du processus. Un nouveau calendrier du SLE a été décidé prévoyant l'entrée en vigueur de l'union douanière à l'horizon 2007²⁰.

¹⁸ WT/TPR/S/133

¹⁹ Les produits auxquels est appliquée l'exception sont ceux qui sont inscrits sur la liste XCIV-Mali du GATT 1947 et ceux applicables aux produits des chapitres 44 (bois et produits du bois), 81 (autres métaux communs) et 92 (instruments de musique) du système harmonisé.

²⁰ Voir sur ces questions d'intégration régionale, M. Abdouh, **Le processus de création du marché commun africain : une vue d'ensemble**, ATPC Work in Progress, Commission Economique des Nations-Unies pour l'Afrique, Addis-Ababa, Ethiopie 2004, M. Abdouh, **Evaluation des efforts d'intégration régionale en Afrique en vue de promouvoir le commerce intra-africain**, Commission Economique des Nations-Unies pour l'Afrique, Addis-Ababa, Ethiopie, 2005.

Par ailleurs, le Mali est membre fondateur de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). Cette union a pour principal objectif la convergence des politiques économiques des Etats membres (assurée par une surveillance multilatérale), la mise en place d'un marché commun et l'harmonisation des politiques sectorielles. Dans ce dernier domaine, l'UEMOA a adopté des politiques communes en ce qui concerne l'agriculture, l'énergie et l'industrie. Par ailleurs, dans le cadre de la libéralisation des échanges et du renforcement de l'intégration régionale, les pays membres de l'UEMOA jouissent d'un droit préférentiel qui octroie une franchise à certains de leurs produits, essentiellement les produits du cru et ceux issus de l'artisanat traditionnel (depuis le 1^{er} janvier 1996), ainsi que les produits industriels agréés (depuis le 1^{er} janvier 2000). Les pays de l'UEMOA appliquent un tarif extérieur commun (TEC) à l'ensemble des produits non originaires de l'union depuis le 1^{er} janvier 2000. Par ailleurs, l'adoption d'une stratégie communautaire en matière de transport et de construction d'infrastructures routières entre les pays membres de l'UEMOA vient compléter la stratégie de développement des échanges commerciaux²¹.

En matière de négociation commerciale, le Mali cède les pleins pouvoirs à la commission de l'UEMOA. Les accords bilatéraux conclus par le Mali vont également être progressivement abandonnés pour laisser place à ceux négociés par l'union. On peut ainsi noter la signature d'un accord non préférentiel entre les pays de l'UEMOA et les Etats-Unis le 24 avril 2002 dans le cadre du développement des relations de commerce et d'investissement. D'autres accords entre les pays membres de l'UEMOA et des pays tels que l'Egypte, l'Algérie, le Maroc, le Liban et la Tunisie sont en cours.

Par ailleurs, le Mali fait partie des 77 pays ACP (pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique) à avoir conclu un accord de partenariat avec l'Union Européenne signé en juin 2000 à Cotonou (Bénin). L'accord de partenariat qui s'étend sur une durée de 20 ans a pour principal objectif la réduction, et à terme l'éradication de la pauvreté tout en contribuant au développement durable de ces pays, notamment par l'intégration progressive des pays ACP dans l'économie mondiale. La coopération économique et commerciale constitue l'un des principaux piliers de cet accord. L'Union Européenne y consent une admission en franchise de droits des produits agricoles transformés et des produits industriels issus des pays ACP sur la base de la non-réciprocité.

Les préférences tarifaires non réciproques qui sont appliquées aujourd'hui, seront maintenues jusqu'au 31 décembre 2007 puis elles seront remplacées par un accord de

partenariat économique (APE) réciproque à partir de 2008 ou par d'autres arrangements commerciaux. La mise en place d'une zone de libre échange entre l'Union européenne et les pays de l'Afrique de l'Ouest

²¹ Voir M.Sadni Jallab, S.Karingi, H.Ben Hammouda et R.Perez, **L'accès aux marchés pour les produits non agricoles**, ATPC Work in Progress, Commission Economique des Nations-Unies pour l'Afrique, Addis-Ababa, Ethiopie 2005.

impliquera au terme de la période de transition, à l'horizon 2020, la disparition des droits de douane sur les produits originaires de l'UE qui sont soumis à l'accord APE, impliquant ainsi la perte des recettes associées. C'est pourquoi le second pilier de cet accord réside dans le soutien financier et technique. Les pays d'Afrique de l'Ouest ont ainsi obtenu un montant de 20 millions de la part de l'UE au titre d'un programme de renforcement des capacités. La CEDEAO a également obtenu de la part du Fonds Européen de Développement le financement d'une étude sur les impacts de la mise en œuvre de l'APE sur les économies des Etats membres. L'objet de la section suivante est justement de proposer une évaluation de l'APE Union européenne- Mali.

3. Résultats des simulations en équilibre partiel évaluant l'impact de l'APE pour le Mali

Nous analysons ici l'impact pour le Mali d'un APE dans le cadre duquel la libéralisation serait totale. Sous un tel scénario, le Mali et le reste de la CEDEAO démantèleraient totalement leur protection tarifaire vis-à-vis des produits en provenance de l'Union européenne. Ce scénario peut paraître excessif au vu des réserves prévues par l'Article XXIV du GATT qui permettent aux partenaires d'une zone de libre échange de ne pas entièrement libéraliser leurs importations²². Ce scénario a en revanche le mérite de montrer l'impact d'une libéralisation ambitieuse pour tous les produits, ce qui permet notamment d'identifier les produits les plus sensibles à la libéralisation.

Afin d'évaluer l'impact potentiel pour le Mali d'un APE, nous avons utilisé l'outil de modélisation en équilibre partiel WITS-SMART. Nous analysons dans cette partie les résultats de ces simulations sous plusieurs angles. Ainsi, l'analyse se penche tout d'abord sur les effets commerciaux potentiels d'un APE pour le Mali, notamment en terme de création et de détournement de commerce. Les pays et les produits les plus concernés par ces effets sont identifiés.

Dans une deuxième partie, nous analysons l'impact potentiel de l'APE en terme de revenu tarifaire et de bien-être. La baisse importante du revenu tarifaire constitue l'un des défis majeurs des APE pour les PMA tels que le Mali. On présentera en détail les lignes tarifaires qui pourraient causer les plus fortes baisses de revenus tarifaires. De même, on distinguera les produits qui influent le plus fortement l'évolution du bien-être.

En troisième partie, on tâchera de donner quelques éléments d'analyse pour évaluer l'impact de l'APE sur les structures productives maliennes. Le modèle WITS-SMART permet en effet de distinguer les produits pour lesquels l'augmentation des importations en provenance de l'Europe serait la plus forte. De même, nous montrons dans cette partie quels sont les secteurs exportateurs maliens qui seraient le plus à même de pâtir de la concurrence européenne sur les marchés des autres pays de la CEDEAO.

Nous verrons que l'analyse des résultats de nos simulations nous montre que le Mali doit être particulièrement vigilant en terme de perte de revenu tarifaire. Il devrait subir aussi un certain détournement de commerce sur les autres marchés de la CEDEAO et voir les importations européennes croître sensiblement sur son marché national.

²² Le paragraphe 8-b de l'article XXIV du GATT stipule en effet que les droits de douanes et autres mesures soient « *éliminés pour l'essentiel des échanges commerciaux(...)* », et non pour la totalité de ces échanges.

3.1 Effets commerciaux

3.1.1. Création et détournement de commerce

Quels seraient les principaux effets en terme de flux d'échanges d'un APE pour le Mali ? Le modèle WITS SMART permet de montrer les variations des flux d'importations au Mali, par pays.

Notre analyse met en évidence que les importations en provenance de l'UE augmenteraient de près de 60 millions de dollars E.U. Pour l'UE dans son ensemble, ceci représente un gain d'exportations d'environ 20% vers le Mali. Pour le Mali, ce même montant correspond à une augmentation des importations totales d'environ 15,7%.

A l'inverse, les producteurs du reste du monde verraient leurs exportations vers le Mali diminuer d'environ 4,4 millions de dollars américains. Cette diminution des exportations du reste du monde est due à la concurrence accrue de la part des produits européens, c'est le détournement de commerce. Pour le reste du monde, ceci représente une baisse d'environ 5 % par rapport aux exportations initiales vers le Mali.

Dans le cas de l'année retenue (2003), le Mali n'a déclaré aucune importation en provenance de la CEDEAO dans la base TRAINS²³. Ainsi, le détournement de commerce ne se ferait pas au détriment direct de l'intégration régionale dans le cas du Mali. On observe néanmoins que les autres pays africains connaîtraient une perte substantielles de leurs exportations vers le Mali (on verra plus loin que cette diminution concerne avant tout l'Afrique du Sud).

Tableau 2 : Création et détournement de commerce au Mali après un APE (en dollars EU).

	Création nette de commerce	Détournement de commerce	Pertes des pays africains	Gains totaux de l'UE
Mali	54,709,229.00	-4,454,190.00	-1,041,958.00	59,163,419.00

Source : simulations WITS-SMART, CEA.

3.1.2. Répartition par pays des changements de flux commerciaux.

A des fins de négociations, il peut être intéressant pour le Mali de connaître quels sont les pays de l'UE qui profiteraient le plus de l'APE. Cette information peut être d'une certaine utilité pour la définition de la stratégie de négociation. Il est néanmoins important de garder à l'esprit que le Mali doit prendre en compte le reste de ses partenaires de la CEDEAO pour l'évaluation des gains découlant de l'APE pour l'UE.

²³ Pour l'année 2004, la base de données de WITS-SMART comprend par contre des importations en provenance du Sénégal.

Comme on peut le constater dans le tableau 3, la France devrait être de loin le pays à tirer le plus grand gain de l'ouverture des marchés maliens dans le cadre de l'APE. Ce pays verrait ses exportations à destination du Mali augmenter de plus de 37 millions de dollars, soit plus de 60% du gain d'exportations pour l'ensemble de l'Union européenne.

Les autres pays européens à même de tirer bénéfice de l'APE sont respectivement l'Allemagne (17,5% de l'augmentation totale des exportations), suivie de la Belgique (8,5%), de l'Italie (7,5%). Les autres pays européens verraient leurs exportations augmenter de manière moins sensible, en valeur absolue.

Cependant, on note que pour certains pays, en particulier la Suède et certains pays d'Europe centrale et orientale, l'augmentation des exportations vers le Mali pourrait être significative en terme relatif, à défaut d'être importante en terme absolu. Si le taux d'augmentation moyen des exportations pour l'ensemble de l'UE est de près de 21%, les exportations tchèques croîtraient de plus de 61%, celles de la Suède de 41,2% et celles de la Hongrie de plus de 38%. Ces derniers pays pourraient donc aussi attacher une certaine importance à la négociation d'un APE avec la CEDEAO.

Tableau 3 : Répartition des gains d'exportations vers le Mali pour l'UE en cas d'APE (US\$)

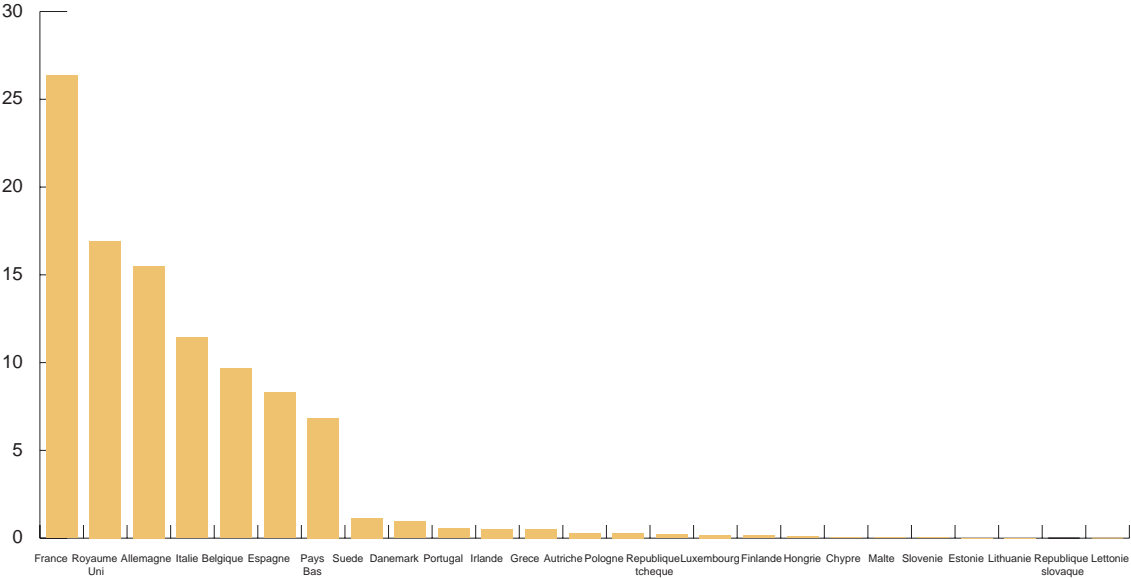
	Exportations avant l'APE	Augmentation des exportations	Part dans l'augmentation totale UE	Variation des exportations en %
Allemagne	47,725,000.00	10,393,423.00	17.57%	21.78%
Autriche	6,594,877.00	1,068,532.00	1.81%	16.20%
Belgique	25,639,420.00	5,018,831.00	8.48%	19.57%
Chypre	115,583.00	23,069.00	0.04%	19.96%
Danemark	1,797,575.00	458,877.00	0.78%	25.53%
Finlande	1,752,020.00	164,067.00	0.28%	9.36%
France	174,291,163.00	35,764,810.00	60.45%	20.52%
Hongrie	142,000.00	55,116.00	0.09%	38.81%
Italie	20,461,836.00	4,412,297.00	7.46%	21.56%
Lettonie	2,414.00	942.00	0.00%	39.02%
Pologne	430,000.00	94,161.00	0.16%	21.90%
République tchèque	1,157,652.00	716,232.00	1.21%	61.87%
Slovaquie	5,307.00	954.00	0.00%	17.98%
Slovénie	201,762.00	51,399.00	0.09%	25.48%
Suède	2,245,235.00	940,709.00	1.59%	41.90%
Total UE	282,561,844.00	59,163,419.00	100.00%	20.94%

Sources, simulations WITS-SMART, CEA.

Le tableau 3 montre la variation des exportations européennes vers le Mali, en cas d’APE. A l’inverse, le graphique ci-dessous montre la variation des exportations européennes à destination de l’ensemble de la CEDEAO (Mali inclus).

Encore une fois, la France est le pays qui semble bénéficier le plus de l’accroissement des exportations, vers l’ensemble de la CEDEAO. En revanche, on voit que sur l’ensemble de la CEDEAO, la Grande-Bretagne est aussi un bénéficiaire important de l’APE, en seconde position, ce qui n’apparaît pas dans le cas malien. L’Allemagne arrive en troisième position, suivie de l’Italie et de la Belgique.

Figure 2: Part de chaque pays de l’UE dans l’augmentation totale des importations de la CEDEAO en cas d’APE



Sources : simulations WITS-SMART, CEA.

Toujours à des fins de stratégie de négociations, il peut être intéressant pour le Mali de bien connaître la part qu’il représente dans l’ensemble de la CEDEAO, notamment en terme de nouveaux débouchés après un APE. Cette information est représentée dans le tableau 4.

Tableau 4 : Augmentations des exportations européennes vers les différents pays de la CEDEAO en cas d’APE

	Augmentation des importations européennes, en US\$	% de l'augmentation totale
Bénin	75,176,313.00	4.00%
Burkina Faso	49,663,496.00	2.65%
Cote d'Ivoire	215,269,491.00	11.47%
Ghana	369,687,102.00	19.69%
Guinée Bissau	10,974,084.00	0.58%
Mali	59,163,390.00	3.15%
Mauritanie	33,808,491.00	1.80%
Niger	43,804,610.00	2.33%
Nigeria	793,311,166.00	42.26%
Sénégal	161,531,912.00	8.60%
Togo	64,826,521.00	3.45%
Total	1,877,216,576.00	100.00%

Sources : simulations WITS-SMART, CEA.

On constate qu'au sein de la CEDEAO, le Nigeria représente à lui seul plus de 42% des exportations additionnelles de l'Europe, en cas d'APE. Le Ghana compterait pour un peu moins de 20% de ces exportations supplémentaires. La Côte d'Ivoire et le Sénégal compteraient pour respectivement 11 et 8% de cette augmentation des exportations de l'UE.

En des termes purement commerciaux, le Mali ne représente pas un enjeu essentiel pour l'Union européenne dans les négociations sur l'APE. En effet, le Mali représente une part assez modeste (3,15%) des exportations additionnelles pour l'UE en cas d'APE avec la CEDEAO. On note toutefois que si les augmentations d'exportations européennes vers le Mali ne sont pas particulièrement significatives en valeur absolue, elles ne sont pas négligeables en valeurs relatives : +21%. On constate néanmoins dans le tableau ci-dessous que le Mali ne semble pas faire partie des pays de la CEDEAO où les exportations européennes augmenteraient le plus fortement.

Tableau 5 : Variation des exportations européennes vers les différents pays de CEDEAO

Pays	Exportations UE avant l'APE ('000 \$US)	Gains d'exportations UE ('000 \$US)	Gains exportations UE en %
Bénin	281275.142	75176.305	26.73%
Burkina Faso	199,397.40	49,663.50	24.91%
Cote d'Ivoire	1,054,655.75	215,269.49	20.41%
Ghana	984,692.63	369,687.08	37.54%
Guinée-Bissau	49,181.79	10,974.08	22.31%
Mali	282561.925	59163.39	20.94%
Mauritanie	158541.664	33808.491	21.32%
Niger	154115.26	43804.61	28.42%
Nigeria	8,150,738.81	793,311.17	9.73%
Sénégal	772,894.73	161,531.91	20.90%
Togo	285470.605	64826.521	22.71%
Total	12373525.7	1877216.549	15.17%

Source : simulation WITS-SMART, CEA.

3.2 Impact de l'APE sur les revenus tarifaires et sur le bien-être

3.2.1. Impact de l'APE sur les revenus

L'un des défis majeurs que présente les APE pour un pays tel que le Mali est la baisse potentiellement importante des revenus tarifaires que pourrait engendrer une élimination des tarifs à l'importation.

En effet, pour le Mali, l'UE est un partenaire commercial de première importance. D'après la base de données TRAINS, 75% des importations maliennes proviennent de l'UE²⁴. En outre, le Mali dépend fortement de ses revenus tarifaires pour financer son budget qui connaît déjà un déficit de 3.6%²⁵. Une baisse importante des revenus tarifaires, si elle n'était pas compensée, pourrait remettre en question le financement de programmes de lutte contre la pauvreté au Mali.

Nos simulations projettent une perte de revenus tarifaires de plus de 33 millions de dollars US pour le Mali. On montre à titre de comparaison dans le tableau 6 la perte qu'encourrait chacun des pays de la

²⁴ On doit noter que ce chiffre varie fortement en fonction des bases de données.

²⁵ infra

CEDEAO en cas d'APE avec l'UE.

Tableau 6 : Perte de revenu douanier en cas d'APE pour les pays de la CEDEAO

Pays	Perte de revenu tarifaire en dollars
Bénin	-39,523,104.00
Burkina Faso	-22,003,937.50
Cote d'Ivoire	-112,236,538.00
Ghana	-193,683,365.00
Guinée-Bissau	-7,170,527.00
Mali	-33,141,747.00
Mauritanie	-14,572,779.00
Niger	-20,487,214.00
Nigeria	-426,902,557.50
Sénégal	-80,203,188.50
Togo	-35,471,728.00
Total CEDEAO	-985,396,685.50

Au Mali, le revenu des droits de douane s'élevait en 2002 à environ 86,2 milliards de CFA²⁶, soit environ 116.37 millions de dollars pour la même année. Par rapport aux recettes douanières de 2002, la diminution de ces recettes évaluées pour 2003 s'évaluerait donc à une perte de quelques 28,47%. Cette perte de 33 millions de dollars équivaut aussi à environ 6.3% du budget total (hors dons) du Mali pour 2002²⁷.

3.2.2. Pertes de revenu par produits:

Au travers du modèle WITS-SMART, il est possible d'identifier les produits qui seraient responsables de la plus grande partie de la perte de revenu douanier, en cas d'APE.

Une première analyse au niveau HS-2 montre que la perte de revenu est largement concentrée sur quelques produits industriels.

Le tableau 7 montre les produits pour lesquels il y aurait une importante perte de revenu tarifaire en cas

²⁶ Sources: FMI 2004, "Mali: selected issues and statistical annexes". Droits fiscaux, tarifs à l'exportations et TVA sur les importations exclues. Les taux de change utilisés sont ceux prévalent en 2002 (<http://www.oanda.com/convert/fxhistory>)

²⁷ FMI 2004, cité plus haut.

d'élimination des tarifs pour l'UE. Les 11 catégories de produits inscrites dans le tableau 7 représentent ainsi plus de 71% de la baisse totale de revenu tarifaire en cas d'APE.

Les produits sont identifiés ici au niveau H.S. 2, soit un niveau peu désagrégé. Il serait intéressant, d'effectuer une désagrégation de ces résultats au niveau H.S. 4, pour connaître plus précisément les produits pour lesquels la libéralisation entraîne une forte baisse du revenu tarifaire.

Tableau 7 : Produits concentrant les pertes de revenus tarifaires :

Produit	Perte de revenu tarifaire (\$ '000)	Part de chaque chapitre HS dans la perte de revenu totale	Perte cumulée
HS.52 Coton	-6449.38	19.460%	19.460%
HS.87 Voitures automob, tracteurs, cycles, et autres véhicules, etc.	-4494.457	13.561%	33.021%
HS.84 Réacteurs nucléaires, chaudières, machines, appareils et engins	-3400.056	10.259%	43.280%
HS.85 Electrical mchy equip parts thereof, sound record	-4.882	0.015%	
HS.11 Produits de la minoterie, malt, amidon, féculés, insuline...	-1978.006	5.968%	57.490%
HS.38 Produits divers des industries chimiques	-863.054	2.604%	60.094%
HS.19 Prep.of cereal, flour, starch/milk; pastrycooks'	-91.97	0.278%	
HS.17 Sugars and sugar confectionery.	-809.522	2.443%	
HS.73 Articles of iron or steel.	-6.023	0.018%	
HS.04 Lait et produits de la laiterie, œufs d'oiseau, miel naturel, etc.	-720.555	2.174%	69.493%
HS.94 Furniture; bedding, mattress, matt support, cushi	-0.906	0.003%	

Source: simulation WITS-SMART, CEA.

Les produits du chapitre 52 (coton) semblent être ceux qui entraînent la plus forte baisse de revenus tarifaires (plus de 19% de la perte totale de revenu). Ce chapitre regroupe des produits variés, allant du coton brut, dont le Mali est producteur, aux vêtements finis contenant du coton. Les produits cotonniers étant d'une importance prépondérante pour le Mali, nous avons fait une simulation pour ce chapitre seulement, à un niveau plus désagrégé (niveau S.H.4). Les résultats de cette simulation sont présentés en annexe. Ils révèlent que la quasi totalité (99,63%) des pertes de revenu douanier seraient dues à la section S.H. 52-08, à savoir les « tissus de coton, contenant au moins 85% en poids de coton, d'un poids maximal de 200 g/m² ».

Les autres catégories de produits pour lesquels des pertes substantielles de revenus tarifaires comprennent les véhicules (chapitre S.H.87), les machines-outils (chapitre SH. 84), les appareils et équipements électriques (chapitre SH 85), les produits de l'industrie meunière (chapitre S.H. 11) et les produits chimiques divers (chapitre S.H. 38). On constate déjà la part importante de certains produits industriels dans la perte potentielle de revenus tarifaires.

Dans certains cas, en particulier pour les véhicules, les revenus perdus par l'élimination des droits de douane pourraient aisément être remplacés par des droits d'accises. Pour d'autres biens, la compensation de revenu devra avoir lieu sous d'autres formes (taxe sur la valeur ajoutée, taxe sur la consommation). Selon l'article 24 du GATT, le Mali peut aussi envisager d'exclure certains produits de la libéralisation pour des raisons budgétaires, au moins de manière temporaire en attendant la mise en place d'un système de prélèvement fiscal alternatif.

3.2.3. Impact de l'APE sur le bien-être au Mali

Nous présentons ici l'impact potentiel de l'APE sur le bien-être du consommateur. Nous détaillerons par produit la composition du surplus de bien-être du consommateur²⁸. En théorie, le surplus du consommateur varie en fonction du niveau des tarifs initiaux et de l'élasticité de la demande pour les biens importés, notamment en substitution aux autres produits (localement produits).

Nos simulations montrent que le surplus du consommateur augmenterait au Mali de quelques 4 482 700 dollars, un gain environ 8 fois inférieur à la perte de revenu tarifaire.

²⁸ Le modèle WITS-SMART ne permet pas d'évaluer l'impact sur le bien être total, car il ne mesure pas le bien être des producteurs.

Tableau 8 : Produits créant le plus de surplus du consommateur en cas d'APE

Produit	Surplus du consommateur (\$ '000)	% du surplus total	% cumulé
HS.52 Coton	715.403	15.96%	15.96%
HS.87 Voitures automob, tracteurs, cycles, et autres véhicules, etc.	674.454	15.05%	31.00%
HS.85 Machines, appareils et matériels électriques, leurs parties etc.	386.317	8.62%	39.62%
HS.84 Réacteurs nucléaires, chaudières, machines, appareils et engins	272.449	6.08%	45.70%
HS.94 Meubles ; mobilier médico-chirurgical, articles de literies, etc.	258.579	5.77%	51.47%
HS.40 Caoutchouc et ouvrages en caoutchouc	216.822	4.84%	56.31%
HS.11 Produits de la minoterie, malt, amidon, fécules, insuline...	186.11 4.	15%	60.46%
HS.39 Matières plastiques et ouvrages en ces matières	153.971	3.43%	63.89%
HS.17 Sucres et sucreries	133.189	2.97%	66.86%
HS.62 Vêtements et accessoires du vêtement, autres qu'en bonneterie...	98.935	2.21%	69.07%
HS.38 Produits divers des industries chimiques	97.258	2.17%	71.24%

Sources : simulations WITS-SMART, CEA.

On constate que les produits responsables de la variation du surplus du consommateur sont sensiblement les mêmes que dans le cas de l'évolution du revenu douanier. Ainsi, les produits du coton (SH. 52), les véhicules (S.H. 87), les équipements électriques (S.H. 85) et les machines (S.H. 84) concentrent à eux quatre plus de 45% du gain de bien-être (Tableau 8).

Il serait intéressant d'analyser plus précisément dans quelle mesure ces produits font partie du panier de consommation des ménages les plus pauvres au Mali, afin d'évaluer l'impact de l'APE en terme de lutte contre la pauvreté. Par exemple, si une baisse des coûts des vêtements pourrait avoir un impact positif pour les ménages les plus pauvres, il y a fort à parier qu'une baisse des prix des véhicules, des machines-outils et des meubles auraient un impact direct minimal pour les plus pauvres au Mali. En ce sens, l'APE pourrait avoir un effet plutôt favorable pour les catégories sociales les plus aisées qui ont accès à des biens « de luxe ». A l'inverse, ce raisonnement doit être tempéré par le fait que toutes les catégories sociales bénéficient sans doute des effets indirects de la baisse des prix à la consommation de biens pouvant servir d'intrants (notamment machine-outil, et matériel de transport). Une analyse approfondie de la structure de la consommation au Mali serait nécessaire pour pouvoir mieux évaluer l'impact de l'APE en terme de réduction de la pauvreté.

3.3 Impact potentiel sur les structures productives au Mali

On analyse dans cette partie l'impact potentiel de l'APE sur les structures productives maliennes. On observe deux principaux vecteurs au travers desquels l'APE pourrait avoir une influence sur les structures productives maliennes : les variations des exportations européennes sur le marché malien et la variation des exportations maliennes vers le reste de la région en cas d'APE.

3.3.1. Création de commerce et structures de production au Mali

Nos simulations permettent d'identifier les produits pour lesquels les importations en provenance de l'UE augmenteraient le plus fortement.

Il est possible qu'une forte hausse des importations en provenance de l'UE ait des répercussions négatives pour d'éventuels producteurs maliens de ces produits, dans la mesure où ils pourraient voir leurs marchés subitement submergés par la concurrence européenne. Si une concurrence accrue et une baisse des prix sont incontestablement bénéfiques pour les consommateurs, le Mali pourrait trouver souhaitable de prévoir pour ses producteurs nationaux des périodes de transition afin qu'ils modernisent leurs appareils de production et se préparent à une concurrence plus sévère. Il est donc utile de repérer les catégories de produits qui connaîtraient, en cas d'APE, les plus fortes hausses d'importations.

Le tableau 9 montre les chapitres du système harmonisé pour lesquels la hausse des importations serait la plus forte en cas d'APE, indépendamment des volumes importés. On constate que tous chapitres confondus, l'augmentation moyenne des importations en provenance de l'UE serait de 14,54%. On présente ci-dessous les produits pour lesquels l'augmentation des importations est plus de deux fois la moyenne (28% et plus). Pour ces produits, les volumes effectivement importés sont souvent faibles. Il s'agit dans la plupart des cas de produits manufacturés, notamment de produits textiles. Parmi les biens que le Mali produit ou serait à même de produire sans grandes difficultés, on note, entre autre, : les meubles, mobilier chirurgico-médical, articles de literie etc.... (chapitre 94)²⁹.

Comme dans tous les pays en développement, il existe une production artisanale de tels biens au Mali. En observant plus en détail (S.H. 6) les changements pour cette catégorie de produit, on remarque que plus de la moitié de l'augmentation des importations concerne les « autres meubles et leurs parties », en particulier les « autres meubles en bois » (SH. 94 03 60) ainsi que les cuirs et peaux (chapitre 41).

²⁹ L'annexe contient un tableau montrant pour les principaux groupes de produits vulnérables une description à un niveau de désagrégation S.H. 4.

Le Mali dispose d'un cheptel important. Des simulations effectuées pour ce chapitre uniquement, mais à un niveau de désagrégation plus poussé (S.H-4) révèlent que plus des trois-quarts de la hausse des importations des produits du cuir seraient pour les produits de la section S.H. 4107, c'est à dire les produits du cuir de bovin ou d'équidé, épilées, après tannage, mais aussi les produits céramiques (chapitre 69).

Tableau 9 : Catégories de produits pour lesquelles le taux d'augmentation des exportations en provenance de l'UE est le plus élevé

Chapitre S.H.	Catégories de produits	Importations avant l'APE (milliers \$)	Hausse des importations (milliers \$)	Taux de variation des importations	Part dans l'augmentation totale des importations
HS.66	Parapluies etc.. Cannes cannes sièges, Fouets , Cravaches	5.86	3.68	62.84%	0.01%
HS.60	Étoffes de Bonneterie	56.27	35.36	62.83%	0.06%
HS.94	Meubles ,Mobilier medico-chirurgical, articles de Literie etc..	3971.60	2325.02	58.54%	4.25%
HS.95	Jouets ,jeux ,articles pour divertissement/ pour sport etc..	288.23	168.03	58.30%	0.31%
HS.65	Coiffures et parties de Coiffures	126.34	69.01	54.62%	0.13%
HS.64	Chaussures , Guêtres etc.. Parties de ces objets	1033.60	546.70	52.89%	1.00%
HS.62	Vêtements et accessoires de Vêtements, autres qu'en bonneterie	1904.36	949.52	49.86%	1.74%
HS.96	Ouvrages divers	635.48	273.81	43.09%	0.50%
HS.93	Armes, munitions et leurs parties et accessoires	167.33	65.62	39.22%	0.12%
HS.71	Perles fines ou de culture, pierres gemmes ou similaires	783.43	295.45	37.71%	0.54%

Chapitre S.H.	Catégories de produits	Importations avant l'APE (milliers \$)	Hausse des importations (milliers \$)	Taux de variation des importations	Part dans l'augmentation totale des importations
HS.41	Peaux (autres que les pelleteries) et cuir	18.26	6.64	36.37%	0.01%
HS.69	Produits Céramiques	2175.58	706.57	32.48%	1.29%
Total		376373.20	54709.20	14.54%	100.00%

Sources : simulations WITS-SMART, CEA.

Alternativement, il est aussi intéressant d'identifier les produits pour lesquels les hausses d'importations en provenance de l'UE sont les plus importantes en volume. Ceci revient à identifier les produits pour lesquels la hausse des exportations est la plus importante en dollars et non pas, comme dans le tableau précédent, en %.

On constate, dans le tableau ci-dessous, que les catégories de produits pour lesquelles la hausse des importations en dollars est la plus élevée sont en général des produits manufacturés. On retrouve ici les véhicules (chapitre 87), les produits contenant du coton (chapitre 52), les machines-outils (chapitre 84), les équipements électriques (chapitre 85), les articles de caoutchouc (chapitre 40), les ameublements (chapitre 94). Pour les produits contenant du coton, on note que plus de 93% de la hausse des importations concerne la ligne 52 08 29 (autres tissus de coton blanchis).

Certains de ces produits peuvent potentiellement être fabriqués au Mali, et en ce sens l'APE pourrait avoir pour conséquence de renforcer la concurrence à l'encontre d'éventuels producteurs maliens. On cite notamment :

- Les produits de l'ameublement (SH. 94)
- Les produits de l'industrie meunière (SH. 11)
- Certains articles de plastique (SH 39)
- Certains produits chimiques (SH 38)
- Sucres et confectons contenant du sucre (S.H. 17)

Tableau 10 : Catégories de produits pour lesquelles la hausse des importations est la plus élevée, en \$.

Chapitre S.H.	Catégories de produits	Importations avant l'APE (milliers \$)	Hausse des importations (milliers \$)	Variation des importations en %	Part dans l'augmentation totale des importations
HS.87	Voitures Automob, Tracteurs, Cycles et autres véhicules	60791.97	10065.70	16.56%	23.72%
HS.52	Coton	33530.47	7016.69	20.93%	16.53%
HS.84	Réacteurs Nucléaires, Chaudières, Machines, Appareils et Engins	73975.54	5952.18	8.05%	14.03%
HS.85	Machines, Appareils et Matériels électriques, leurs parties ,etc	39760.36	5543.45	13.94%	13.06%
HS.40	Caoutchouc et ouvrages en Caoutchouc	10183.83	2982.93	29.29%	7.03%
HS.94	Meubles, mobilier medico-chirurgical, articles de Literie	3971.60	2325.02	58.54%	5.48%
HS.11	Produits de la Minoterie ;MATL ;Amidons ;Fécules ;Insuline	10499.00	1884.87	17.95%	4.44%
HS.39	Matières Plastiques et Ouvrages en ces matières	10250.29	1686.29	16.45%	3.97%
HS.38	Produits Divers des Industries Chimiques	10520.95	1374.16	13.06%	3.24%

Chapitre S.H.	Catégories de produits	Importations avant l'APE (milliers \$)	Hausse des importations (milliers \$)	Variation des importations en %	Part dans l'augmentation totale des importations
HS.62	Vêtements et accessoires de Vêtements, autres qu'en Bonneterie	1904.36	949.52	49.86%	2.24%
HS.90	Instruments et appareils d'optique, de photographie etc..	11445.19	910.65	7.96%	2.15%
HS.73	Ouvrages en fonte fer ou acier	7911.89	886.26	11.20%	2.09%
HS.17	Sucre et sucrerie	10095.92	860.70	8.53%	2.03%
Grand Total		284841.37	42438.40	14.90%	100.00%

Source : simulations WITS-CEA.

Pour les produits concernés par les fortes hausses d'importations, que ce soit en terme absolu (\$) ou en terme relatif (%), il est important que les autorités maliennes établissent un dialogue avec le secteur privé national afin d'identifier les secteurs menacés par les APE et les stratégies et solutions envisageables. A ce titre, le Mali, peut s'il le souhaite, établir une liste de produits sensibles pour lesquels la libéralisation serait plus graduelle, voire pour une minorité de produits, exclue. Ce faisant, il est important de prendre en compte les autres négociations commerciales, en particulier les négociations à l'OMC, pour synchroniser les différents processus de libéralisation et s'assurer de leur compatibilité.

3.3.2. Détournement de commerce au sein de la CEDEAO au détriment du Mali

Dans le cadre d'un APE, l'ensemble de la CEDEAO ouvrirait ses marchés aux exportations de l'Union européenne. Dans la mesure où le Mali exporte certains biens vers la CEDEAO, il pourrait subir une diminution de ses exportations vers ses pays voisins. Les exportations maliennes seraient remplacées par des exportations européennes vers le reste de la CEDEAO, c'est le phénomène du détournement de commerce.

Notre analyse permet d'évaluer le détournement de commerce que subiraient les exportateurs maliens vers le reste de la région Ouest-africaine. Elle permet, en outre, de présenter cette information par pays et par produits.

Nous montrons dans le tableau 11 les dix produits pour lesquels la diminution des exportations maliennes vers le reste de la CEDEAO est la plus importante, en cas d'APE. La dernière ligne du tableau montre le total du détournement de commerce pour le Mali vers le reste de la CEDEAO, en cas d'APE, tous produits confondus (y compris ceux qui ne font pas partie du tableau).

Tableau 11 : Détournement de commerce au sein de la CEDEAO au détriment du Mali

Chapitre Système Harmonisé	Description	exportations vers CEDEAO avant APE (\$ '000)	Diminutions des exportations (\$ '000)	Baisse des exportations en %	Part dans la baisse totale
HS.27	Combustibles minéraux huiles minérales, produits de leurs distillations	905.962	-369.434	-40.78%	77.73%
HS.21	Préparations alimentaires diverses	88.106	-24.499	-27.81%	5.15%
HS.90	Instruments et appareils d'optiques, photographies etc.	139.62	-13.842	-9.91%	2.91%
HS.72	Fonte, fer et acier	175.678	-7.501	-4.27%	1.58%
HS.33	Huiles essentielles et résinoïdes; produits de parfumerie/de toilettes	34.482	-7.468	-21.66%	1.57%
HS.28	Produits chimiques inorganiques; composés inorganiques/organ. de métaux précieux	670.137	-7.286	-1.09%	1.53%
HS.22	Boissons, liquides alcooliques et vinaigres	96.375	-6.765	-7.02%	1.42%
HS.85	Machines, appareils et matériels électriques, leurs parties, etc	207.105	-4.431	-2.14%	0.93%
HS.39	Matières plastiques et ouvrages en ces matières	94.588	-3.997	-4.23%	0.84%
HS.83	Ouvrages divers en métaux communs	45.366	-3.86	-8.51%	0.81%

Chapitre Système Harmonisé	Description	exportations vers CEDEAO avant APE (\$ '000)	Diminutions des exportations (\$ '000)	Baisse des exportations en %	Part dans la baisse totale
HS.63	Autres articles textiles confectionnés	12.236	-3.613	-29.53%	0.76%
Total		3540.064	-475.268	-13.43%	100.00%

Sources : simulations WITS-SMART, CEA.

Tout d'abord, l'essentiel du détournement de commerce a lieu pour une seule ligne de produit : les produits pétroliers (S.H. 27 10 00). Ce résultat se retrouve dans la majorité des pays de la CEDEAO en cas d'APE³⁰. En effet, nos résultats indiquent en cas d'APE, un détournement de commerce important concernant le pétrole, sur le marché du Ghana.

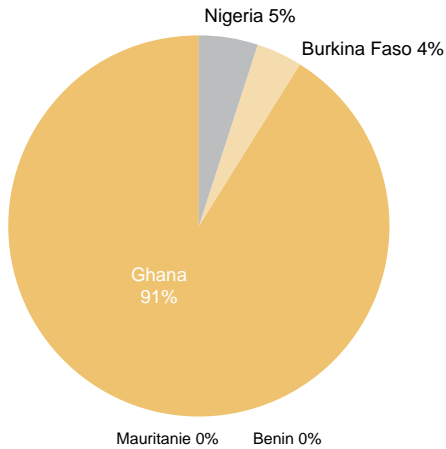
Les autres principaux produits pour lesquels le Mali verrait ses exportations diminuer comprennent :

- les diverses préparations alimentaires (S.H. 21),
- le matériel optique (S.H. 90)
- le fer et l'acier (S.H. 72).

Si pour certains de ces produits on peut penser qu'il s'agit principalement de ré-exportations, on peut craindre dans d'autres cas une perte de marché pour des producteurs maliens. C'est le cas par exemple des diverses préparations alimentaires, du fer et de l'acier, des huiles essentielles, des boissons, et peut-être de certains articles en plastique ou de divers articles en métaux. Dans le cas des boissons, le modèle nous indique que la ligne tarifaire affectée est 21 01 11, c'est-à-dire les boissons à base de café.

³⁰ Évaluation de l'impact de l'accord de partenariat économique entre les pays de la CEDEAO et de l'Union européenne, CEA 2005.

Figure 3 : Répartition par pays des pertes d'exportations maliennes vers la CEDEAO



Sources : simulations WITS-SMART, CEA.

Comme discuté plus haut, on constate que l'essentiel de ces pertes d'exportations se produirait sur le marché du Ghana (91%). Il n'est pas surprenant que ce soit sur ce pays que soient concentrées les pertes d'exportations du Mali. Le Ghana est en effet un pays voisin du Mali, une relative puissance économique régionale et les tarifs douaniers vis-à-vis de l'UE y sont relativement élevés. Une éradication de ces tarifs ghanéens pourrait avoir des répercussions relativement plus importantes sur les pays de la sous-région. Ce cas de figure semble ne pas être le fait du Mali uniquement, mais peut s'appliquer aux autres pays de la CEDEAO³¹. Si l'importance du détournement de commerce sur le marché ghanéen venait à être confirmée, les pays de la CEDEAO tels que le Mali pourraient souhaiter mener des discussions avec leur partenaire ghanéen pour identifier par quels moyens ce détournement de commerce pourrait être minimisé.

³¹ CEA 2005, cité plus haut.

4. Conclusion

Notre analyse démontre une création de commerce relativement modérée au Mali (60 millions de dollars). L'APE devrait renforcer la part prépondérante des partenaires commerciaux européens traditionnels (notamment la France). Cependant, toutes proportions gardées, l'APE profiterait plus à des partenaires non traditionnels (pays de l'Europe de l'Est notamment).

En termes commerciaux, on a constaté que les augmentations d'importations les plus fortes concernent surtout les produits manufacturés. On a distingué certaines catégories de produits que le Mali produit déjà ou serait à même de produire relativement facilement. Afin d'éviter la désindustrialisation, les autorités maliennes devront établir un suivi des produits sensibles avec le secteur privé, en adaptant la politique commerciale lorsque cela est nécessaire, par exemple au travers d'éventuelles mesures de sauvegarde. La mise en place ou le renforcement d'un tel mécanisme de concertation avec le secteur privé serait aussi utile pour les négociations dans le cadre de l'OMC.

Notre analyse a aussi permis de mettre en lumière l'effet de détournement de commerce que l'APE pourrait avoir, au détriment du Mali. Nous avons identifié les produits maliens qui pourraient voir leurs parts de marchés diminuer au bénéfice des exportations européennes, dans la CEDEAO. On rappelle que l'un des objectifs de l'APE est de renforcer et non de diminuer le degré d'intégration économique des groupements régionaux africains. S'ils veulent véritablement atteindre cet objectif, les pays de la CEDEAO devront établir des mesures pour s'assurer que le détournement de commerce ne nuise pas excessivement aux efforts d'intégration régionale ni aux politiques de diversification économique et d'industrialisation.

Le principal risque posé par l'APE pour le Mali reste toutefois la perte potentiellement importante de revenus tarifaires. On a vu que le Mali devrait perdre plus de 28% de son revenu douanier en cas d'APE, soit près de 6% de son budget total pour 2003. Il est évident que dans un tel cas de figure, l'APE devra proposer d'importantes compensations pour que le Mali puisse faire face à ce manque à gagner. On pourrait envisager par exemple, que l'APE propose un important soutien financier de transition afin de développer les capacités nécessaires à la mise en place d'une fiscalité plus moderne et efficace.

ANNEXES

Annexe 1 : indicateurs économiques du Mali, 1998-2002

	1998	1999	2000	2001	2002
Pourcentage					
économie réelle					
Variation du PIB réel	8,1	5,7	-3,3	12,0	3,9
- Primaire	10,9	7,7	-10,4	11,7	-4,4
- Secondaire	11,1	-8,8	4,4	26,1	20,0
- Tertiaire	4,8	5,3	4,3	8,7	1,1
Milliards de francs CFA					
économie extérieure					
Transactions courantes	-143,6	-176,1	-226,9	-275,9	-136,5
- Exportations, f.a.b.	334,8	355,4	388,1	531,2	631,4
- Importations, f.a.b.	-329,3	-372,8	-421,5	-538,4	-498,3
- Services (nets)	-159,2	-161,3	-167,9	-198,1	-167,2
- Transferts courants	40,0	45,8	44,3	51,1	58,5
Compte de capital et opérations financières (nets)	108,3	137,1	182,6	131,1	183,2
Solde global	-22,6	-10,1	27,8	-32,9	96,4

Source : FMI 2004

Annexe 2 : Critères de convergence au sein de la zone UEMOA

Critères de convergence	Taux	Pays ayant respecté les critères en 2003
Critères de premier rang		
Solde budgétaire de base/PIB nominal	≥ 0	Bénin. Côte d'Ivoire. Mali, Sénégal, Togo
Taux d'inflation annuel moyen	$\leq 3\%$	Tous les Etats membres excepté la Côte d'Ivoire
Encours de la dette intérieure et ext./PIB nominal	$\leq 70\%$	Bénin, Burkina Faso, Mali
Non accumulation des arriérés de paiements int. et ext. Sur la gestion de la période courante		Sénégal, Bénin, Burkina, Niger, Mali

Critères de convergence	Taux	Pays ayant respecté les critères en 2003
Critères de second rang :		
Masse salariale/recettes fiscales	≥ 35%	Bénin, Mali, Sénégal
Investissements publics financés sur ressources internes/recettes fiscales	≥ 20%	Bénin, Burkina, Mali, Niger, Sénégal
Solde extérieur courant hors dons/PIB nominal	≥ -5%	Côte d'Ivoire
Taux de pression fiscale	≥ 17%	Sénégal

Source : Dree.org

Annexe 3 : Principaux produits à l'exportation du Mali 1997-2002

Section	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Millions de dollars des EU						
Total Pourcentage	544,2	590,5	571,0	524,8	713,6	865,3
I Animaux vivants et produits du règne animal	9,4	8,4	9,4	10,1	8,8	4,3
XI Matière textile et ouvrages en ces matières	48,3	45,9	39,7	31,1	14,1	17,9
XIV Perles fines ou de culture, pierres gemmes ou similaires, métaux précieux; bijouterie de fantaisie; monnaie	36,4	38,2	42,1	51,7	67,6	71,8
Autres	5,9	7,5	8,8	7,1	9,5	6,0

Source : Autorités du Mali

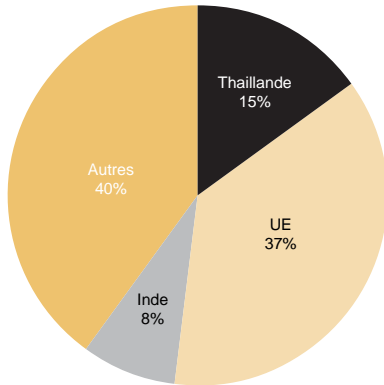
Annexe 4 : Destinations des exportations du Mali (en pourcentage), 1997-2002

	1998	1999	2000	2001
Amérique	17,6	19,8	26,9	35,7
Europe	39,5	34,1	34,0	25,4
Union européenne	38,3	31,3	30,1	21,9
- Italie	21,0	12,5	7,5	5,6
- France	1,8	2,0	5,1	5,1
Asie et Moyen-Orient	30,0	34,2	23,3	25,0
Afrique	12,0	7,9	10,3	11,8
Afrique sub-saharienne	6,3	4,4	7,2	9,1
- Ghana	0,0	0,0	1,2	4,7

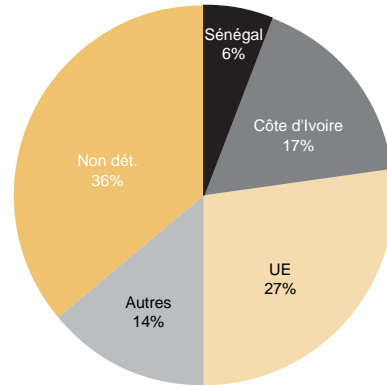
Source : Comtrade, DSNU

Annexe 5 : Les plus grands partenaires du Mali en matière de commerce extérieur

Exportations

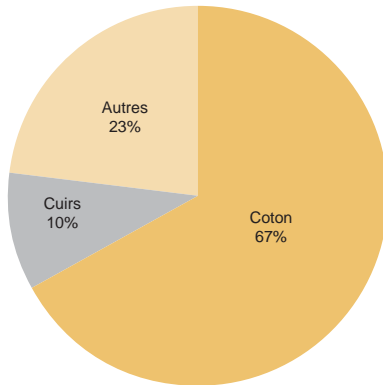


Importations

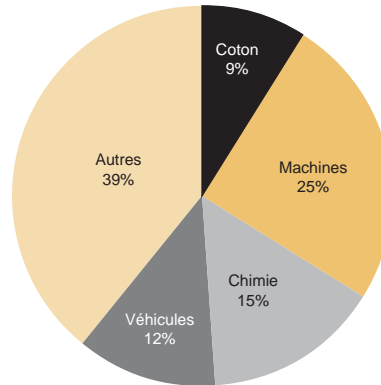


Produits échangés entre l'Union européenne et le Mali

Produits importés par l'UE



Produits exportés par l'UE



Source : Comext 2003, déclarations UE

Annexe 6 : Principaux produits à l'importation du Mali

Section	1997	1998	1999	2000	2001	2002	
Millions de dollars EU							
Total	682,6	811,7	823,3	805,5	989,0	927,9	
Pourcentage							
II	Produits du règne végétal	4,8	8,1	6,4	4,3	3,9	6,4
IV	Produits des industries alimentaires; Boissons, liquides alcooliques et vinaigres; Tabacs et succédanés de tabac fabriqués	7,1	8,5	7,6	6,7	8,0	9,4
V	Produits minéraux	22,2	18,2	17,1	25,4	24,4	23,3
VI	Produits des industries chimiques ou des industries connexes	15,2	15,2	14,4	11,8	10,5	16,5
VII	Matières plastiques et ouvrages en ces matières; Caoutchouc et ouvrages en caoutchouc	2,2	3,3	3,4	3,0	3,6	3,8
XV	Métaux communs et ouvrages en ces métaux	6,7	8,5	9,1	7,6	7,3	6,3
XVI	Machines et appareils, matériel électrique	17,5	16,2	18,0	19,4	22,5	14,4
XVII	Matériel de transport	12,2	9,6	12,5	11,9	9,1	9,7
	Autres	12,1	12,4	11,5	9,9	10,7	10,2

Source : Autorités du Mali

Annexe 7 : Lignes tarifaires pour lesquelles le taux NPF effectivement appliqué est supérieur au niveau consolidé des droits de douane (autres droits et impositions exclus), octobre 2003

		Taux appliqué supérieur au taux consolidé			
Chapitre du SH	Libellé	Nombre de positions	Nombre de positions consolidées	Nombre de positions	Part des lignes consolidées
	Total	5 492	2 307	1 253	54,3
01	Animaux vivants	21	21	0	0
02	Viandes et abats comestibles	53	53	0	0
03	Poissons et crustacés, mollusques et autres invertébrés aquatiques	90	8	8	100,0
04	Lait et produits de la laiterie; œufs d'oiseaux, miel naturel; produits comestibles d'origine animale, n.d.a.	39	38	13	34,2
05	Autres produits d'origine animale, non dénommés ni compris ailleurs	18	17	0	0
06	Plantes vivantes et produits de la floriculture	12	12	0	0
07	Légumes, plantes, racines et tubercules alimentaires	61	61	0	0
08	Fruits comestibles; écorces d'agrumes ou de melons	60	60	0	0
09	Café, thé, maté et épices	63	63	0	0
10	Céréales	18	18	0	0
11	Produits de la minoterie; malt; amidons et féculés; Inuline; gluten de froment	37	37	1	2,7
12	Graines et fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers; etc.	50	50	0	0
13	Gommes, résines et autres sucs et extraits végétaux	12	12	0	0
14	Matières à tresser et autres produits d'origine végétale	11	11	0	0
15	Graisses et huiles animales ou végétales; produits de leur dissociation	56	51	1	2,0
16	Préparations de viandes, de poissons ou de crustacés, de mollusques, etc.	28	21	9	42,9
17	Sucres et sucreries	18	18	0	0
18	Cacao et ses préparations	20	20	0	0
19	Préparations à base de céréales, de farines, d'amidons, de féculés ou de lait; pâtisseries	19	19	0	0

Chapitre du SH	Libellé	Nombre de positions	Nombre de positions consolidées	Taux appliqué supérieur au taux consolidé	
				Nombre de positions	Part des lignes consolidées
20	Préparations de légumes, de fruits ou d'autres parties de plantes	51	51	0	0
21	Préparations alimentaires diverses	22	22	0	0
22	Boissons, liquides alcooliques et vinaigres	27	27	2	7,4
23	Résidus et déchets des industries alimentaires;aliments préparés pour animaux	26	25	0	0
24	Tabacs et succédanés de tabac fabriqués	9	9	0	0
25	Sel;soufre;terres et pierres; plâtres,chaux et ciments	77	n.a.	n.a.	n.a.
26	Minerais, scories et cendres	38	n.a.	n.a.	n.a.
27	Combustibles minéraux, huiles minérales et produits de leur distillation	58	17	15	88,2
28	Produits chimiques inorganiques, composés de métaux précieux, éléments radioactifs	188	n.a.	n.a.	n.a.
29	Produits chimiques organiques	317	3	0	0
30	Produits pharmaceutiques	30	n.a.	n.a.	n.a.
31	Engrais	26	n.a.	n.a.	n.a.
32	Extraits tannants ou tinctoriaux;tanins et leurs dérivés, pigments	56	13	12	92,3
33	Huiles essentielles et résinoïdes;produits de parfumerie ou de toilette et préparations cosmétiques	39	16	0	0
34	Savons, agents de surface organiques, préparations pour lessives, etc.	26	6	5	83,3
35	Matières albuminoïdes, produits à base d'amidons ou de féculés modifiés;colles;enzymes	15	10	0	0
36	Poudres et explosifs;articles de pyrotechnie, allumettes;alliages pyrophoriques	9	1	1	100,0
37	Produits photographiques ou cinématographiques	38	n.a.	n.a.	n.a.
38	Produits divers des industries chimiques	67	7	0	0
39	Matières plastiques et ouvrages en ces matières	134	1	1	100,0
40	Caoutchouc et ouvrages en caoutchouc	77	15	1	6,7
41	Peaux (autres que les pelleteries) et cuirs	34	12	0	0

Chapitre du SH	Libellé	Nombre de positions	Nombre de positions consolidées	Taux appliqué supérieur au taux consolidé	
				Nombre de positions	Part des lignes consolidées
42	Ouvrages en cuir;articles de bourrellerie ou de sellerie;articles de voyage	24	n.a.	n.a.	n.a.
43	Pelletteries et fourrures;pelletteries factices	18	9	0	0
44	Bois, charbon de bois et ouvrages en bois	69	69	0	0
45	Liège et ouvrages en liège	7	n.a.	n.a.	n.a.
46	Ouvrages de sparterie ou de vannerie	7	n.a.	n.a.	n.a.
47	Pâte de bois ou d'autres matières fibreuses cellulosiques;déchets et rebuts, etc.	20	n.a.	n.a.	n.a.
48	Papiers et cartons;ouvrages en pâte de cellulose, en papier ou en carton	110	10	10	100,0
49	Produits de l'édition, de la presse ou des autres industries graphiques et autres produits	21	n.a.	n.a.	n.a.
50	Soie	10	4	0	0
51	Laine, poils fins ou grossiers;fils et tissus de crin	36	10	0	0
52	Coton	143	93	71	76,3
53	Autres fibres textiles végétales;fils de papier et tissus de fils de papier	32	6	0	0
54	Filaments synthétiques ou artificiels	67	34	34	100,0
55	Fibres synthétiques ou artificielles discontinues	118	n.a.	n.a.	n.a.
56	Ouates, feutres et nontissés;fils spéciaux;ficelles, cordes et cordages	35	n.a.	n.a.	n.a.
57	Tapis et autres revêtements de sol en matières textiles	23	n.a.	n.a.	n.a.
58	Tissus spéciaux;surfaces textiles touffetées;dentelles;tapisseries	41	8	8	100,0
59	Tissus imprégnés, enduits, recouverts ou stratifiés	25	n.a.	n.a.	n.a.
60	Étoffes de bonneterie	18	n.a.	n.a.	n.a.
61	Vêtements et accessoires du vêtement, en bonneterie	114	61	61	100,0
62	Vêtement et accessoires du vêtement, autres qu'en bonneterie	119	100	100	100,0
63	Autres articles textiles confectionnés;assortiments ;friperie et chiffons	59	43	42	97,7
64	Chaussures, guêtres et articles analogues;parties de ces objets	31	25	25	100,0

Chapitre du SH	Libellé	Nombre de positions	Nombre de positions consolidées	Taux appliqué supérieur au taux consolidé	
				Nombre de positions	Part des lignes consolidées
65	Coiffures et parties de coiffures	11	1	1	100,0
66	Parapluies, ombrelles, parasols, cannes, cannes, sièges, fouets, etc.	7	n.a.	n.a.	n.a.
67	Plumes et duvet apprêtés et articles en plumes ou en duvet; fleurs artificielles; ouvrages en cheveux	8	n.a.	n.a.	n.a.
68	Ouvrages en pierres, plâtre, ciment, amiante, mica ou matières analogues	54	n.a.	n.a.	n.a.
69	Produits céramiques	30	n.a.	n.a.	n.a.
70	Verre et ouvrages en verre	75	5	5	100,0
71	Perles fines ou de culture, pierres gemmes ou similaires, métaux précieux, monnaies	52	9	9	100,0
72	Fonte, fer et acier	175	n.a.	n.a.	n.a.
73	Ouvrages en fonte, fer ou acier	151	5	5	100,0
74	Cuivre et ouvrages en cuivre	61	1	1	100,0
75	Nickel et ouvrages en nickel	18	n.a.	n.a.	n.a.
76	Aluminium et ouvrages en aluminium	41	n.a.	n.a.	n.a.
78	Plomb et ouvrages en plomb	10	n.a.	n.a.	n.a.
79	Zinc et ouvrages en zinc	11	n.a.	n.a.	n.a.
80	Étain et ouvrages en étain	8	n.a.	n.a.	n.a.
81	Autres métaux communs; cermets, ouvrages en ces matières	36	36	0	0
82	Outils et outillage, articles de coutellerie et couverts de table, en métaux communs	67	34	34	100,0
83	Ouvrages divers en métaux communs	37	n.a.	n.a.	n.a.
84	Réacteurs nucléaires, chaudières, machines, appareils et engins mécaniques; parties de ces machines ou appareils	521	481	465	96,7
85	Machines, appareils et matériels électriques et leurs parties; appareils d'enregistrement du son	300	249	248	99,6
86	Véhicules et matériel pour voies ferrées ou similaires et leurs parties; etc.	24	23	23	100,0
87	Voitures automobiles, tracteurs, cycles et autres véhicules terrestres, leurs parties et accessoires	153	126	25	19,8

Chapitre du SH	Libellé	Nombre de positions	Nombre de positions consolidées	Taux appliqué supérieur au taux consolidé	
				Nombre de positions	Part des lignes consolidées
88	Navigation aérienne ou spatiale	15	10	10	100,0
89	Navigation maritime ou fluviale	27	n.a.	n.a.	n.a.
90	Instruments et appareils d'optique, de photographie ou de cinématographie, de contrôle ou de précision	166	2	2	100,0
91	Horlogerie	55	n.a.	n.a.	n.a.
92	Instruments de musique;parties et accessoires de ces instruments	23	23	0	0
93	Armes, munitions et leurs parties et accessoires	20	n.a.	n.a.	n.a.
94	Meubles;mobilier médico-B124chirurgical;articles de literie et similaires	38	3	3	100,0
95	Jouets, jeux, articles pour divertissements ou pour sports, leurs parties et accessoires	43	1	1	100,0
96	Ouvrages divers	51	1	1	100,0
97	Objets d'art, de collection ou d'antiquité	7	n.a.	n.a.	n.a.

Source : calculs du secrétariat de l'OMC sur les bases des données fournies par les autorités maliennes.

n.a : non applicable

a : concessions tarifaires faites par la France au nom de l'A.O.F, au moment ou le Mali était une colonie française, et liste XCIV-Mali issue du cycle de l'Uruguay.

Annexe 8: Le modèle WITS/SMART

Cette étude utilise le cadre du modèle d'équilibre partiel WITS/SMART. La solution WITS (World Integrated Trade Solution) rassemble diverses bases de données (commerce bilatéral, flux commerciaux de produits, divers niveaux et types de protection). WITS intègre également des outils analytiques. Le modèle de simulation SMART est l'un des outils analytiques de WITS. SMART contient des modules analytiques qui permettent l'analyse de politique commerciale telle les effets de réductions multilatérales de tarif, d'une libéralisation commerciale préférentielle ou de changements unilatéraux de tarif. La théorie fondamentale qui sous-tend cet outil analytique est le cadre standard d'équilibre partiel qui considère des effets dynamiques constants. Comme n'importe quel modèle d'équilibre partiel, il a cette contrainte forte qui ne permet à l'analyse de politique commerciale d'être entreprise que pour un pays à la fois. Malgré cette faiblesse, WITS/SMART peut aider à estimer la création et le détournement de commerce, le bien-être et les effets sur les revenus tarifaires pour les pays dont les données sont disponibles.

Création de commerce

La théorie sous-jacente WITS/SMART est exposée en détail dans Laird et de Yeats (1986). La création de commerce représente l'extension commerciale entraînée par la libéralisation et liée au déplacement des producteurs inefficaces dans une zone de commerce préférentiel donnée (une zone de libre échange par exemple). On suppose qu'il y a pleine transmission des variations de prix lorsque le tarif ou les barrières non-tarifaires (équivalents ad valorem) sont réduits ou éliminés. Laird et Yeats (1986) dérivent l'équation qui peut être employée pour estimer les effets de création de commerce.

Soit un modèle de commerce basique, composé de fonctions simplifiées de demande d'importation et d'offre d'exportation et d'une d'identité permettant l'équilibre :

La fonction de demande d'importation pour un pays j d'un pays k pour un bien i s'écrit:

$$M_{ijk} = f(Y_j, P_j, P_k) \quad (1)$$

La fonction d'offre d'exportation d'un bien i d'un pays k s'écrit:

$$X_{ijk} = f(P_{ikj}) \quad (2)$$

L'équilibre commercial entre les deux pays est l'équation standard d'équilibre partiel:

$$M_{ijk} = X_{ikj} \quad (3)$$

Dans un environnement de libre-échange, le prix domestique³² d'un produit i dans un pays j venant du pays k devrait varier avec la variation du tarif douanier comme suit:

$$P_{ijk} = P_{ikj}(1 + t_{ijk}) \quad (4)$$

Pour obtenir la formule de création de commerce, Laird et Yeats (1986) différencient l'équation de prix (4) :

$$\mathcal{P}_{ijk} = P_{ikj} \mathcal{d}_{ijk} + (1 + t_{ijk}) \mathcal{P}_{ikj} \quad (5)$$

Les équations (4) et (5) sont alors substituées dans l'élasticité³³ de l'équation de demande d'importation pour obtenir :

$$\frac{\mathcal{M}_{ijk}}{M_{ijk}} = \eta_i^m \left(\frac{\mathcal{d}_{ijk}}{(1 + t_{ijk})} + \frac{\mathcal{P}_{ijk}}{P_{ikj}} \right) \quad (6)$$

De l'identité dans l'équation (3), $\frac{\mathcal{M}_{ijk}}{M_{ijk}} = \frac{\mathcal{X}_{ikj}}{X_{ikj}}$ on peut obtenir l'expression suivante pour l'élasticité de l'offre d'exportation :

$$\frac{\mathcal{P}_{ikj}}{P_{ikj}} = \frac{1}{\gamma_i^e} \frac{\mathcal{M}_{ijk}}{M_{ijk}} \quad \text{ce qui, une fois utilisé dans l'équation 6, permet le calcul de l'effet de création de commerce, qui de l'équation (3) est équivalent à la croissance des exportations du pays k de produit i vers le pays j:}$$

$$\mathcal{T}_{ijk} = M_{ijk} \eta_i^m \frac{\mathcal{d}_{ijk}}{(1 + t_{ijk}) (1 - \eta_i^m / \gamma_i^e)} \quad (7)$$

Si $\gamma_i^e \rightarrow \infty$, alors l'équation (7) peut être simplifiée comme suit:

³² Les coûts de transport et d'assurance ne sont pas reflétés explicitement dans l'équation.

³³ L'élasticité de la demande d'importation est: $\frac{\Delta M_{ijk}}{M_{ijk}} = \eta_i^m \frac{\Delta P_{ijk}}{P_{ijk}}$

$$TC_{ijk} = \eta_i^m M_{ijk} \frac{(1 + t_{ijk}^1) - (1 + t_{ijk}^0)}{(1 + t_{ijk}^0)} \quad (8)$$

où TC_{ijk} est la somme du commerce créé, en millions de dollars, pour les produits i affectés par le changement de tarif et η_i^m est l'élasticité de la demande d'importation du produit i dans le pays importateur. M_{ijk} est le niveau courant de la demande d'importation du produit donné i . t_{ijk}^0 et t_{ijk}^1 représentent respectivement les taux de tarif pour le produit i à la période initiale et finale. La création commerciale dépend alors du niveau courant des importations, de l'élasticité de la demande d'importation et du changement relatif de tarif.

Détournement de commerce

Le détournement de commerce, par opposition à la création de commerce, peut augmenter ou contracter le montant global de commerce. Le détournement de commerce est un phénomène qui se produit, par exemple dans une zone de libre-échange (ZLE) où des producteurs efficaces non-membres de la ZLE sont remplacés par des producteurs moins efficaces dans la zone préférentielle. Si on considère un APE entre la CEDEAO (ECOWAS) et l'UE par exemple, un détournement de commerce apparaîtrait si, en raison de l'APE, des fournisseurs plus efficaces du reste du monde (ROW) sont remplacés par des producteurs européens moins efficaces. Si l'on suppose la conclusion d'un APE qui mène à la réduction de tarifs vis-à-vis de l'UE sans aucun changement des tarifs concernant les produits du reste du monde; la théorie qui sous-tend SMART permet d'appréhender le détournement de commerce.

D'abord, l'expression de l'élasticité de substitution est donnée. L'élasticité de substitution peut être exprimée comme la variation du pourcentage des parts relatives des importations de deux sources différentes, due à un changement d'un pour cent des prix relatifs du même produit de ces deux sources:

$$\sigma_M = \frac{\Delta \left(\sum_k M_{ijk} / \sum_K M_{ijK} \right) / \left(\sum_k M_{ijk} / \sum_K M_{ijK} \right)}{\Delta (P_{ijk} / P_{ijK}) / (P_{ijk} / P_{ijK})} \quad (9)$$

où k concerne les importations depuis l'UE et K concerne les importations en provenance du reste du monde. L'équation (9) peut être transformée pour obtenir l'expression pour le détournement de commerce qui s'écrit:

$$\mathcal{D}_{ijk} = \frac{M_{ijk} \sum_k M_{ijk} \sum_K M_{ijK} \frac{\Delta(P_{ijk} / P_{ijK})}{P_{ijk} / P_{ijK}} \sigma_M}{\sum_k M_{ijk} \sum_k M_{ijk} + \sum_K M_{ijK} + \sum_k M_{ijk} \frac{\Delta(P_{ijk} / P_{ijK})}{P_{ijk} / P_{ijK}} \sigma_M} \quad (10)$$

L'équation (10) peut être simplifiée au cas d'un APE. Comme le notent Laird et Yeat, les variations relatives des prix dans l'équation sont liées aux changements de tarifs ou de l'équivalent ad valorem des barrières non-tarifaires pour l'UE et le ROW. Par conséquent, le commerce détourné en faveur de l'UE, noté \mathcal{D}^{EPA} , peut être appréhendé en réécrivant l'équation (10) ci-dessus comme suit :

$$\mathcal{D}^{EPA} = \frac{M^E M^{ROW} \left(\frac{1+t_E^1}{1+t_E^0} - 1 \right) \sigma_M}{M^E + M^{ROW} + M^E \left(\frac{1+t_E^1}{1+t_E^0} - 1 \right) \sigma_M} \quad (11)$$

M^E et M^{ROW} sont les importations courantes, pour une région donnée, en provenance respectivement de l'UE et du reste du monde. t_E^1 et t_E^0 sont respectivement les droits de douanes imposés aux produits européens en fin et début de période avec $t_E^1 < t_E^0$. Le terme σ_M représente l'élasticité de substitution entre les importations provenant d'UE et celles provenant du reste du monde, dans la région donnée. Le détournement de commerce dépend alors :

du niveau courant des importations provenant de l'UE et du reste du monde ;

du pourcentage de variation (réduction dans ce cas-ci) des tarifs faisant face à des importations d'UE avec des tarifs inchangés pour les produits provenant du reste du monde ;

et de l'élasticité de la substitution des importations entre les deux sources. Plus la valeur de l'élasticité de substitution est élevée, plus le détournement de commerce sera important.

Effet sur le commerce

L'effet global sur le commerce peut être obtenu en sommant la création et le détournement de commerce. Comme indiqué par Laird et Yeats (1986), la sommation des équations (8) et (10) pour un pays peut être faite au travers des produits et/ou des sources. Il est également possible d'effectuer la sommation pour un groupe d'importateurs pour un produit ou un groupe de produits aussi bien que pour une seule source d'approvisionnement ou pour un groupe de fournisseurs.

Effet sur le revenu

La quantification de l'effet sur le revenu à l'aide du modèle WITS/SMART est relativement aisée. Théoriquement, le revenu tarifaire est donné comme le produit du taux d'imposition fiscal (taux de tarif dans ce cas-ci) et de l'assiette de l'impôt (la valeur des importations). Ainsi, avant la variation de l'équivalent ad valorem des barrières aux échanges (tarifaires et non-tarifaires), le revenu tarifaire s'écrit:

$$R_0 = \sum_i \sum_k t_{ijk}^0 P_{ijk} M_{ijk}$$

Après la variation des tarifs, les nouvelles recettes tarifaires s'écrivent:

$$R_1 = \sum_i \sum_k t_{ijk}^1 P_{ijk} M_{ijk}$$

La perte de revenu issue de la mise en œuvre d'un APE correspond à la différence entre les deux valeurs R_1 et R_0 et qui s'écrit:

$$R = \sum_i \sum_k \Delta t_{ijk} P_{ijk} M_{ijk} \quad (12)$$

L'effet sur le bien-être

A l'instar de l'effet sur les recettes tarifaires, l'évaluation de l'effet sur le bien-être est aisée. C'est la différence de variations équivalente dans les d'équilibre général. Essentiellement, l'effet sur le bien-être est principalement attribué aux avantages que retire le consommateur dans le pays importateur de prix à l'importation moins élevés³⁴. Le consommateur va substituer aux produits domestiques ou importés plus chers, des produits importés meilleur marché, car affectés par la réduction tarifaire. Les hausses des importations entraîne un gain net de bien-être pour le consommateur et est mesuré comme suit :

$$w_{ijk} = 0.5(\Delta t_{ijk} \Delta M_{ijk}) \quad (13)$$

Le coefficient 0.5 dresse la moyenne entre l'effet des barrières à l'échange avant et après leur élimination/réduction. L'équation (13) suppose que l'élasticité de l'offre à l'exportation est infinie. Si ce n'est pas le cas, les prix à l'importation dans les pays importateurs baissera moins que proportionnellement à la baisse des barrières douanières. Par conséquent, alors que l'équation peut être employée pour mesurer l'effet sur le bien-être, ce n'est plus seulement une représentation du surplus du consommateur mais intègre certain élément du surplus du producteur (voir Laird et Yeats 1986).

La base de données WITS

La base de données WITS provient de différentes sources. Les principales sont les bases COMTRADE et TRAINS. Elle est complétée par des données d'EUROSTAT et dans la mesure du possible par des données nationales.

³⁴ Comme le soulignent Laird et Yeats (1986), dans le cas d'un niveau d'importations préexistant, il n'y a pas de gain net en termes de bien-être. En effet, la réduction tarifaire entraîne simplement une réallocation/transfert de revenu du gouvernement vers les consommateurs.

Bibliographie

- Adams, P., M. Horridge, B. Parmenter, and X. Zhang, 1997, “Long-run Effects on China of APEC Trade Liberalisation”, Unpublished paper based on a report prepared for the East Asia Analytical Unit, Department of Foreign Affairs and Trade, Canberra, Australia.
- Baldwin, R. et A. Venables, 1995, Regional Economic Integration, in: Gene Grossman and Kenneth Rogoff (eds.), *Handbook of International Economics, Vol. III*, Amsterdam: Elsevier, pp. 1597-1644.
- Ben Hammouda, H., S. Karingi, R. Lang, N. Oulmane, R. Perez et M. Sadni-Jallab, 2005, “Economic and Welfare Impacts of the EU-Africa Economic Partnership Agreements”, *African Trade Policy Centre Paper, No. 10*, Addis-Ababa.
- Brockmeier, M., 2001, “A Graphical Exposition of the GTAP Model”, *GTAP Technical Paper No. 8*, Revised March 2001.
- Dixon, P.B., B.R. Parmenter, J. Sutton, and D.P. Vincent, *ORANI: A Multisectoral Model of the Australian Economy*, North-Holland Publishing Company.
- Hertel, T.W., 1997, *Global Trade Analysis: Modelling and Applications*, Cambridge University Press, New York and Cambridge.
- Hinkle, L. et M. Schiff, 2004, Economic Partnership Agreements between Sub-Saharan Africa and the EU: A Development Perspective, *The World Economy*, forthcoming.
- Johansen, L., 1960, *A Multi-Sectoral Study of Economic Growth*, North-Holland Publishing Company, Amsterdam (2nd Edition 1974).
- Kehoe, P.J. and T.J. Kehoe, 1994, “A Primer on Static Applied General Equilibrium Models”, *Quarterly Review*, Federal Reserve Bank of Minneapolis, Spring Issue, pp. 2-16.
- Laird S. and A. Yeats, 1986, “The UNCTAD Trade Policy Simulation Model: A Note on the Methodology, Data and Uses”, UNCTAD Discussion Paper No. 19, Geneva.
- Milner, C., O. Morrissey, and A. McKay, 2002, “Some Simple Analytics of the Trade and Welfare Effects of Economic Partnership Agreements: The Case of the EU-EAC”, mimeo, CREDIT, University of Nottingham.

Olarreaga, M. et F. Ng, 2002, Tariff Peaks and Preferences, in: Bernard Hoekman, Aaditya Mattoo, Philip English (eds.), *Development, Trade, and the WTO: A Handbook*, Washington, DC: World Bank, pp. 105-113.

Siriwardana, M., 2001, "Some Trade Liberalisation Options for Sri Lanka", *East Asian Studies Review*, Volume 25 Number 4, pp 453-477.

Winters, Alan, Neil McCulloch and Andrew McKay (2004), Trade Liberalization and Poverty: The Evidence So Far, *Journal of Economic Literature*, Vol. 42, March, pp. 72-115.

Autres documents de l'CAPC

- No.1 Les processus de création du marché commun africain: une vue d'ensemble
- No. 2 Cancún and Post-Cancún Briefing Papers on Africa and the Doha Development Agenda: *The Current State of Play in the Negotiations*
- No. 3 Trade Liberalization under the Doha Development Agenda: Options and Consequences for Africa
- No. 4 Trade Facilitation to Integrate Africa into the World Economy
- No. 5 Fiscal Implications of Trade Liberalization on African Countries
- No. 6 Trade Liberalization and Development: *Lessons for Africa*
- No. 7 Libéralisation commerciale et développement: *Quelles leçons pour l'Afrique?*
- No. 8 Exclure l'Afrique des marchés? *Evaluation de l'accès aux marchés pour les pays africains*
- No. 9 Economic and Statistical Analyses of Trade Capacity Building in Sub-Saharan Africa
- No. 10 Economic and Welfare Impacts of the EU-Africa Economic Partnership Agreements
- No. 11 Unrestricted Market Access for sub-Saharan Africa: Important Benefits with Little Cost to the QUAD
- No. 12 Trade Preferences and Africa: The State of Play and the Issues at Stake
- No. 13 Assessing the Consequences of the Economic Partnership Agreement on the Rwandan Economy
- No. 14 Doha Round entre promesses, désillusions et résignations
- No. 15 Évaluation de l'impact de l'Accord de partenariat économique entre les pays de la CEMAC et l'Union européenne
- No. 16 Peut-on mettre la globalisation au service du développement?
- No. 17 Comment sauver le textile maghrébin?
- No. 18 Le cycle de Doha peut-il bénéficier à l'industrie africaine?
- No. 19 Facilitation du commerce intra-africain: Démanteler les barrières pour le commerce intra-africain
- No. 20 Pourquoi l'Afrique s'est-elle marginalisée dans le commerce international?
- No. 21 Foreign Direct Investment in Africa: Performance, Challenges and Responsibilities
- No. 22 Effets des accords de partenariat économique entre l'UE et l'Afrique sur l'économie et le bien-être
- No. 23 Évaluation de l'impact de l'accord de partenariat économique entre les pays de la COMESA et l'Union européenne
- No. 24 Évaluation de l'Accord de Partenariat Economique entre l'Union européenne et le Mali